

2016

Rapport d'activité
des services
de l'État
dans la Nièvre

Rapport d'activité des services de l'État dans la Nièvre 2016

Editorial

► J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel d'activité 2016 des services de l'État dans la Nièvre.

Ces derniers auront été mobilisés tout au long de l'année, en partenariat avec les organisations socio-professionnelles, les représentants du monde associatif et les collectivités territoriales, pour préparer et accompagner les évolutions de notre société.

Ainsi, l'action publique s'est déployée sur l'ensemble du département pour faire vivre les valeurs de la République :

Liberté, à travers des actions visant à garantir l'exercice de toutes les libertés dans la plus grande sécurité pour tous,

Egalité, afin d'assurer à chacun, sur l'ensemble du territoire, les conditions les plus équitables favorisant l'accès aux services à l'intégration, à la réussite et au développement,

Fraternité, pour conforter les liens et le contrat social fondateur du vivre ensemble dans un contexte économique tendu nécessitant un accompagnement soutenu des projets locaux dans tous les domaines

confondus.

Et parce que l'action de nos services est aussi tournée vers l'avenir, il est indispensable de porter notre regard plus loin encore, en planifiant le développement et l'aménagement durable, en soutenant les agriculteurs dans leur cœur de métier, tout en préservant l'environnement à l'attention des générations futures. Préparer l'avenir, c'est aussi œuvrer pour la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, et lutter contre le décrochage scolaire.

Cette rétrospective est l'occasion, pour moi, de saluer l'effort permanent assuré par l'ensemble des fonctionnaires de l'État qui participent ainsi quotidiennement à améliorer le service rendu aux usagers. De part la mobilisation de nos dispositifs, la fédération de nos énergies et le développement de précieux partenariats, ce point d'étape nous invite à poursuivre l'action menée au sein des territoires.

Joël MATHURIN
Préfet de la Nièvre

Table des matières

1. L'État garant de la sécurité.....9

La sécurité publique.....9

La sécurité publique.....	9
La prévention en termes de sécurité civile.....	9
La prévention de la délinquance et de la radicalisation.....	9
La lutte contre la délinquance.....	10

La Sécurité routière.....10

Le bilan sécurité routière 2016.....	10
Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).....	10
L'éducation Routière.....	10

L'immigration irrégulière.....11

La politique de contrôle.....	11
-------------------------------	----

La lutte contre la fraude.....11

Le travail illégal.....	11
La fraude Fiscale.....	11
La fraude documentaire.....	11

La Prévention des risques.....11

La prévention du Risque Inondation.....	11
La gestion des inondations en mai 2016.....	12
Les plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).....	12
Le plan de Prévention des Risques naturels : cavités souterraines.....	12
La sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible.....	12
Les établissements recevant du public : prévention du risque incendie.....	13
Le système d'alerte et d'information des populations.....	13

2. Développement économique et aménagement du territoire.....14

Le développement économique.....14

Le baromètre des entreprises et restructurations.....	14
Les restructurations et dispositifs d'atténuation mis en place.....	14

Le conseil financier et soutien aux acteurs économiques du département.....	14
L'équilibre entre les différentes formes de commerce.....	15

L'aménagement du territoire.....15

L'assistance-conseil aux territoires ruraux.....	15
Les restructurations de la Défense.....	16

L'économie agricole et forestière.....16

L'économie agricole.....	16
Les aides versées au secteur agricole.....	17
Vers une agriculture respectueuse de l'environnement.....	17
La politique forestière.....	17

La planification urbaine, les transports, les espaces protégés et la qualité architecturale18

La planification urbaine.....	18
Les transports.....	18
La revitalisation des centres-bourgs.....	19

3. Protection de l'environnement et des populations20

La protection des espaces naturels et de l'eau.....20

Natura 2000.....	20
La trame verte et bleue.....	20
L'équilibre agro-sylvo-cynégétique.....	20
La cartographie des cours d'eau.....	20
L'entretien des cours d'eau.....	20
Le rétablissement de la continuité écologique.....	21
La protection de la ressource en eau	21
La transition énergétique : les territoires à énergie positive pour une croissance verte (TEPCV).....	21
Les installations classées en matière agricole et agroalimentaire, faune sauvage captive.....	21
Les installations classées du tissu industriel.....	22
Les installations de traitement de déchets non dangereux/de stockage de déchets inertes.....	22
Les sites et sols pollués.....	22
Les mines et carrières.....	24
Les établissements SEVESO.....	24
L'éolien.....	24
Le bois énergie.....	25
L'activité de la société HARSCO.....	25
L'habitat et la santé.....	25
L'insalubrité et l'habitat indigne.....	25
La sécurité sanitaire dans les établissements recevant du public (ERP).....	25
Le bruit et nuisances sonores.....	26

L'intoxication au monoxyde de carbone.....	26
L'exposition au plomb.....	26

4. Cohésion sociale.....27

La situation de l'emploi dans la Nièvre.....27

La mobilisation du Service Public de l'Emploi (SPEL).....	27
L'accompagnement des jeunes en difficulté vers l'emploi durable.....	28
La formation en alternance.....	28
L'accompagnement à l'emploi.....	28
L'insertion par l'activité économique (IAE).....	29
La mission handicap.....	29
L'application de la législation du travail.....	29

Le Logement.....30

La prévention de l'exclusion et insertion des personnes.....	30
La prévention et le traitement des expulsions locatives.....	30
Le financement du logement social.....	30
Les actions dans le champ de l'asile et de l'intégration à la nationalité.....	31
L'accueil des gens du voyage.....	31
Les actions en faveur des familles vulnérables.....	31
La politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.....	32

La rénovation urbaine et la politique de la ville.....32

Le renouvellement urbain et programme de l'ANRU.....	32
La politique de la ville : contrat de ville 2015-2020	33
Les crédits du programme 147 et du CIEC	33

5. Services aux citoyens et modernisation des services de l'État.....34

L'Etat exemplaire.....34

La politique immobilière de l'État.....	34
L'accompagnement de la Loi sur l'accessibilité.....	34
L'incidence des mutualisations régionales dans la Nièvre.....	34
La labellisation Qualité de la préfecture.....	34
La délivrance des titres citoyenneté	35
L'accueil et les services rendus à la direction départementale des finances publiques (DDFIP).....	36
La direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) – services de l'Etat au citoyen.....	37
La protection économique des consommateurs.....	37
L'UD DIRECCTE – Information et conseil de la législation au droit du travail.....	38
Le Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVCG).....	38
L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP).....	39

Les Archives départementales de la Nièvre.....	39
--	----

6. Relations avec les collectivités locales et finances publiques.....40

Relations avec les Collectivités Locales.....40

Le contrôle de légalité et budgétaire.....	40
L'e-administration.....	40
Les dotations de l'État versées aux collectivités locales.....	40
Les autres financements : DETR, réserve parlementaire, FNADT.....	40

Finances publiques.....41

Le conseil financier et fiscal aux collectivités locales.....	41
L'article 79 de la loi NOTRe : Suppression de l'obligation légale de créer un CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants.....	42
La certification des comptes des établissements publics hospitaliers (EPH).....	42
La dématérialisation des échanges comptables dans le secteur public.....	42
Les prestations d'expertise financière au profit des collectivités locales.....	43

7. Education, jeunesse, sports et culture.....44

L'éducation scolaire.....44

La population scolaire de la Nièvre :	44
La scolarisation des élèves de moins de trois ans.....	44
La scolarisation des élèves handicapés :	44
Le dispositif « Plus de maîtres que de classes ».....	45
Le parcours et la réussite aux examens.....	45
La lutte contre le décrochage scolaire.....	46
Les internats d'excellence et les cordées de la réussite.....	46
L'accompagnement des familles dans leur rôle de parents.....	46
Réflexion sur le territoire et l'école : La convention Nièvre.....	47
L'école au cœur des valeurs de la République.....	47

Les initiatives en faveur de la jeunesse.....47

La qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et le BAFA.....	48
La protection judiciaire de la jeunesse.....	48
La promotion et le développement des pratiques sportives et socioculturelles.....	49
La sécurité des pratiquants.....	49
Le développement et le soutien à la vie associative.....	49
Le service civique et la promotion des valeurs républicaines et citoyennes.....	49

La Politique culturelle dans la Nièvre.....50

Le patrimoine/Monuments historiques.....	50
--	----

8. Santé publique et sécurité sanitaire.....51

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne (ARS).....51

La santé publique, promotion/prévention de la santé.....51

Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP).....51

Les maisons de santé pluri-professionnelles nivernaises.....51

Les actions de sécurité sanitaire.....52

La veille et sécurité sanitaire.....52

Grands rassemblements et manifestations sportives.....52

L'alimentation en eau potable.....52

La surveillance sanitaire des eaux de loisirs.....53

La sécurité sanitaire et qualité des aliments.....53

La lutte contre les maladies animales réglementées et les épizooties.....54

9. Organisation de l'État dans la Nièvre.....55

1. L'État garant de la sécurité

La sécurité publique

La prévention en termes de sécurité civile

A l'occasion de la première mise en œuvre dans le département des circulaires ministérielles relatives à la prise en compte du risque d'attentat dans les établissements scolaires, un exercice « plan particulier de mise en sûreté » (PPMS) a été mené le 4 février 2016 par le collège Jean Rostand à La Machine.

Un exercice plan « secours aéroterrestre » (SATER) a eu lieu le 5 avril 2016 : crash fictif d'un avion de tourisme sur le territoire de la commune de Fâchin (arrondissement de Château-Chinon) sous l'autorité de la sous-préfète, du service départemental d'incendie et de secours, du groupement de gendarmerie départementale, ainsi que l'association départementale des radioamateurs au service de la sécurité civile (ADRASEC).

L'exercice « ATTENTEX 58 » qui s'est déroulé le 18 octobre 2016 est le premier exercice majeur sur ce thème dans le département. Il simulait une attaque terroriste sur site industriel et dans un gymnase communal. Il a permis aux acteurs du dispositif ORSEC de s'approprier les procédures propres à ce type de situation. Une douzaine d'élèves et leurs professeurs de la filière baccalauréat professionnel « métiers de la sécurité » du lycée Pierre Bérégovoy ont participé à cet exercice.

La prévention de la délinquance et de la radicalisation

Cette mission s'est déclinée selon trois axes :

- . L'élaboration de la stratégie locale de prévention de la délinquance 2015-2017 de la ville de Nevers : document signé le 11 janvier 2017.
- . L'instruction d'une trentaine de dossiers au titre de la sécurisation des établissements scolaires ;

- . La mise en place et le suivi d'actions de fond dans le champ de la prévention de la délinquance et de la radicalisation en partenariat avec de nombreux acteurs de terrain et les collectivités territoriales.

Rendez-vous marquants :

- . Le 13 avril à l'ISAT : Conférence de Dounia Bouzar à destination des services de l'Etat, des acteurs de terrain et des principales collectivités.

- . Le 22 novembre : deux représentations d'un théâtre forum par la Compagnie les 3 sœurs dans un établissement scolaire du quartier prioritaire de la politique de la Ville Saint-Laurent de Cosne-sur-Loire. Des élèves de 3ème et de lycée professionnel ont été sensibilisés aux dangers des réseaux sociaux et des médias, action soutenue par le FIPD volet radicalisation.

- . Le 6 décembre à l'Espace Stéphane Hessel de Nevers : les élèves de 3ème du collège Les Loges et deux classes du collège Adam Billaut ont assisté à la projection d'un documentaire intitulé "Engrenage : les jeunes face à l'islam radical", suivi d'un débat. Cette action portée par le Bureau Information Jeunesse de la Nièvre a été soutenue financièrement par le FIPD volet radicalisation.

Des actions de prévention spécifiques

En 2016, la Gendarmerie de la Nièvre a continué de développer les protocoles de Participation Citoyenne avec les mairies : 8 protocoles ont été signés (Cours, Saint-Malo en Donzinois, Saint-Martin d'Heuille, Champvoux, Tronsanges, Narcy, Varennes-Vauzelles et La Celle-sur-Loire).

La démarche sera renforcée en 2017.

En ce qui concerne les cambriolages, une campagne de sensibilisation aux dispositifs par SMS « ALERTE INDUSTRIES ET PME NIÈVRE » et « ALERTE COMMERCES NIÈVRE » sera conduite en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre à destination des commerçants et des PME.

Dans le cadre de la prévention des cambriolages des résidences principales et secondaires des particuliers, des actions dédiées de terrain seront menées auprès des particuliers. De même, des actions de coopération seront mises en place avec les bailleurs sociaux. Enfin, le dispositif tranquillité vacances sera renforcé.

L'accompagnement des victimes

Le 25 novembre 2016, la Secrétaire d'État chargée de l'Aide aux victimes, en déplacement dans le département, a installé le Comité local de suivi des victimes d'actes de terrorisme (CLSV) de la Nièvre.

La lutte contre la délinquance

Au cours de l'année 2016, la délinquance constituée des 3 indicateurs permanents indique une légère tendance à la baisse pour les atteintes aux biens (AAB) (-5,3 %) et les escroqueries et infractions économiques et financières (EIF) (-3,17 %), et une diminution plus marquée pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) (-12,9 %).

La Sécurité routière

Le bilan sécurité routière 2016

Le bilan de l'année 2016 affiche une évolution très défavorable par rapport à celui de 2015 avec une forte hausse de tous les indicateurs.

Le nombre d'accidents augmente de 20 %, celui des blessés augmente de 22 %, et celui des tués augmente de 133 %.



Le nombre de tués (28) est le plus haut enregistré depuis plus de dix ans dans la Nièvre.

En 2016 on a ainsi dénombré 207 accidents corporels, dont 27 mortels. Ces accidents ont provoqué 28 décès et 240 blessés, dont 111 hospitalisés plus de 24 heures (46 %).

Sur les 27 accidents mortels, 10 se sont produits avec des véhicules seuls suite à une perte de contrôle et 6 ont impliqué une collision avec un piéton. Les principales causes identifiées de ces accidents mortels sont la vitesse (10 accidents sur 27) et la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants (9 accidents sur 27).

Concernant les accidents corporels, la vitesse reste le principal facteur déclencheur, surtout pour les plus graves. Les fautes de comportement et de non-respect du code de la route, notamment le refus de priorité ou l'usage du téléphone portable, ont également une large part dans les causes d'accident.

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)

De nombreuses actions préventives permettent d'informer et de sensibiliser l'ensemble des usagers tout au long de l'année. Une large communication permet également aux médias de relayer l'ensemble des actions et messages à faire passer en termes de sécurité routière. En complément de cette communication générale, plus de 23 000 personnes ont été directement sensibilisées en 2016 dans le cadre de plus de 300 interventions conduites par la coordination sécurité routière et l'ensemble des partenaires œuvrant pour la sécurité routière (autres services de l'État, associations, collectivités, ...).

La vitesse reste le principal facteur déclencheur des accidents corporels de la circulation.



L'éducation Routière

Permis voiture

Les 4 inspecteurs du permis de conduire affectés à Nevers ont réalisé 3 911 examens de code de la route et 3 951 (4 444 places ouvertes) examens pratiques « voiture » contre 4 427 examens pratiques « voiture » sur toute l'année 2015.

65,35 % des candidats ont réussi leur examen de conduite « voiture » dès le premier passage, suite à la mise en place début 2015 de la nouvelle procédure d'évaluation (67,15 % en 2015).

Le taux de réussite en « pratique » est supérieur à la moyenne nationale (57,80 %).

Permis MOTO / PL

1 161 examens des permis « 2 roues » (contre 1 138 pour l'année 2015) et 580 examens des permis « groupe lourd » (contre 543 pour 2015) ont été réalisés dans le département de la Nièvre.

Transfert de l'épreuve du code de la route à des organismes agréés (OA)

2 organismes se sont positionnés sur la Nièvre : SGS, uniquement sur Nevers, depuis début août et La Poste qui se déploie sur tout le département,

progressivement.

L'immigration irrégulière

La politique de contrôle

La lutte contre l'immigration irrégulière constitue l'un des volets essentiels de la politique de contrôle des flux migratoires. Au cours de l'année 2016, 111 mesures d'éloignement ont été prononcées (contre 65 en 2015). Sur ces 111 mesures, 17 ressortissants étrangers ont fait l'objet d'une mesure de reconduite à la frontière.

La lutte contre la fraude

Le travail illégal

L'Unité Départementale Nièvre de la DIRECCTE de Bourgogne-Franche-Comté assure le secrétariat permanent de la formation restreinte du comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) compétente en matière de lutte contre le travail illégal. En 2016, 7 actions de contrôle associant plusieurs services ont été réalisées : 36 entreprises ayant recours à des salariés ont été contrôlées, 64 entreprises ont été contrôlées hors CODAF, 4 procédures pour travail illégal ont été transmises au Parquet. 127 interventions en contrôles de Prestations de Services Internationales ont été menées.

La fraude Fiscale

La lutte contre la fraude fiscale est une priorité du Gouvernement et de l'administration fiscale. La Direction générale des Finances publiques est fortement mobilisée pour lutter contre ceux qui chercheraient à se soustraire à leur juste contribution, en réservant un traitement différencié en fonction du comportement des contribuables.

Pour mémoire, dans le département de la Nièvre en 2015, le montant des droits et pénalités encaissés à la suite de contrôles fiscaux s'élève à 21 070 103 €, en augmentation de 25,4 % par rapport à 2014 (*chiffres 2016 non encore disponibles*).

1 plainte pour fraude fiscale a été déposée en 2016 auprès du procureur de la République après avis favorable de la commission des infractions fiscales.

Certaines affaires ont montré plusieurs grandes tendances dans les pratiques frauduleuses dans le département, en particulier des affaires concernant

le négoce de voitures d'occasion impliquant plusieurs pays, permettant de minorer la TVA. Des dissimulations de recettes ont été recensées dans des secteurs tels que la restauration ou le bâtiment.

La fraude documentaire

La fraude documentaire concerne essentiellement les échanges de permis étrangers, les cartes nationales d'identité et les passeports. 16 cas de fraudes ont été détectés en 2016 (contre 11 en 2015). Plusieurs moyens supplémentaires ont été mis en place pour lutter contre la fraude documentaire, parmi lesquels, la solution 2D-DOC et le dispositif COMEDC, participant parallèlement au développement de l'administration, à la simplification des démarches et à la sécurisation des services en ligne.

La Prévention des risques

Le risque « inondation » constitue le principal risque naturel. Il peut impacter significativement le fonctionnement du territoire dans sa globalité. Il importe donc de « favoriser » une « culture du risque » afin d'engager les collectivités territoriales dans des actions collectives et individuelles de sensibilisation qui soient de véritables leviers pour accroître la prise de conscience des élus, des acteurs économiques et des populations exposées. Les conclusions issues de cette démarche pourront être étendues aux risques industriels en favorisant les échanges de bonnes pratiques entre collectivités et industriels pour impulser une culture du risque allant jusqu'au citoyen riverain.

» 221 des 310 communes

du département sont concernées par un ou plusieurs risques majeurs (inondation, rupture de barrage, incident nucléaire, accident industriel, mouvement de terrain, transport de matières dangereuses, risque sismique).

La prévention du Risque Inondation

Dans la Nièvre, 106 communes sont concernées par un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI). Les PPRI couvrant celles riveraines de la Loire, de l'Allier, de l'Yonne, de la Vriille, du Nohain, des rivières Nièvre, du Garat et du Guignon, ainsi que de l'Aron et de l'Alène, sont approuvés (soit :

98 communes).

Compte tenu de l'ancienneté des 7 PPRi Loire (approuvés dans les années 2000), des nouvelles connaissances produites (topographie, mise à jour des plus hautes eaux connues) et de l'évolution de la doctrine tant au niveau national qu'à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, il est devenu nécessaire de réviser ces documents. En 2015, la démarche et les premiers principes de la révision ont été présentés aux acteurs du territoire concerné et le 29 juillet, la révision des PPRi Loire a été prescrite. L'année 2016 a été consacrée à la préparation et au lancement des études.

La Directive 2007/60/EC du 23 octobre 2007 relative à la gestion du risque inondation dite "directive inondation"

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive « inondation », le préfet de bassin Loire-Bretagne a arrêté, en septembre 2012, une liste de 22 Territoires à Risque Important (TRI) sur son bassin, parmi lequel figure le TRI secteur de Nevers composé des communes de Challuy, Coulanges-lès-Nevers, Fourchambault, Marzy, Nevers et Sermoise-sur-Loire.

La Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) pour le TRI de Nevers, copilotée par l'État et la communauté d'agglomération de Nevers, a été approuvée le 26 décembre 2016 par le préfet de département. Elle s'appuie notamment sur la stratégie de l'étude globale du risque inondation sur l'agglomération de Nevers (EGRIAN). En parallèle, le projet de Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI), d'un montant de plus de 23 millions d'euros, porté par Nevers Agglomération, a reçu un avis favorable de la commission nationale mixte inondation (CMI) le 14 décembre 2016, étape préalable à sa labellisation.

La gestion des inondations en mai 2016

Entre le 28 mai et le 1^{er} juin, les débordements de la Vrille et de ses affluents ont causé des dégâts matériels importants dans trois communes de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire : Annay, Arquian et Neuvy-sur-Loire. Également touchée, la commune de la Celle-sur-Loire a cependant subi moins de dégâts.

Le dispositif ORSEC n'a pas été déclenché compte tenu de l'absence de conséquences directes pour la population (ni blessé, ni décédé et peu de personnes évacuées).

Crues de la Loire à Neuvy-sur-Loire (mai 2016).



Le dispositif de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et la dotation de solidarité ont permis d'aider les particuliers et les collectivités dans la prise en charge financière des réparations. Par ailleurs, 18 personnes ont bénéficié d'une aide d'urgence exceptionnelle pour un montant total de 3 400 €.

Les plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Trois sites industriels sont classés "Seveso" dans le département de la Nièvre. Trois PPRT ont déjà été approuvés : le PPRT de l'entreprise Ardi implantée à Garchy (2010), celui de l'entreprise Rhodia située à Clamecy (2011) et le PPRT de l'entreprise Finagaz à Gimouille, prescrit le 10 mars 2010, a été approuvé le 26 septembre 2016.

Toujours en termes de planification ORSEC, le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC) a mis à jour les dispositions générales ORSEC (approuvées le 15 janvier)

Le plan de Prévention des Risques naturels : cavités souterraines

La commune de Montreuillon a sollicité les services de l'État suite à des chutes de blocs rocheux afin de l'assister dans la mise en œuvre de travaux de protection.

La sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible

Dans le département, 18 campings ont été identifiés dans une zone à risque naturel ou technologique prévisible. Les communes sur lesquelles sont implantés ces établissements doivent élaborer un cahier de prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation qui est soumis à l'avis de la sous-commission.

Tous ont été approuvés en 2016.

Les établissements recevant du public : prévention du risque incendie

En 2016, la sous-commission départementale de sécurité a visité 274 établissements recevant du public. 45 avis défavorables ont été levés au cours de l'année grâce à un suivi spécifique mis en place avec les exploitants des ERP, les maires et le service prévention du SDIS. Ce travail a permis de faire réaliser les travaux de sécurité contre le risque incendie et de garantir ainsi la sécurité des personnes au sein de ces établissements.



Actions de sensibilisation aux risques incendies.

Le système d'alerte et d'information des populations

Remplaçant le réseau d'alerte national (RNA), officiellement mis hors service depuis le 31 juillet 2015, le système d'alerte et d'information des populations (SAIP) est en cours de déploiement dans le département.

2. Développement économique et aménagement du territoire

Le développement économique

Le monde économique connaît de profondes mutations : croissance des activités de haute technologie, déploiement du numérique, demande croissante pour les services à la personne, « croissance verte ». Pour tirer profit de ces mutations et favoriser l'économie de demain, en tenant compte des spécificités de notre département, l'État incite les différents acteurs concernés à se coordonner, contribue à expertiser les tendances en la matière et les besoins des secteurs et des branches industriels.

Le baromètre des entreprises et restructurations

Une baisse globale des licenciements économiques de 33,5 % a été observée en 2016 par rapport à 2015.

» Mission AIDER :

Mis en place par le comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015, « Aider » est un dispositif d'appui au développement et à l'expertise en espace rural. Pour la Nièvre, deux thématiques ont été proposées : l'appui à la régénération de l'agriculture nivernaise et la confortation du pôle technologique de Nevers-Magny-Cours.

Analyse sectorielle

Le secteur de l'industrie a été fortement impacté par des baisses d'emploi, notamment l'industrie chimique. Cependant, la fabrication de matériels de transport, qui jusque-là était sur le déclin, affiche

une nette progression au dernier trimestre 2016. Le recours à la main d'œuvre intérimaire est en nette hausse et limite les pertes enregistrées. Le secteur du bâtiment reste orienté à la baisse, malgré un retour à la stabilité dans le gros œuvre. L'agriculture qui représente 6 % de l'emploi nivernais, demeure un secteur clef dans le département de la Nièvre. Cependant, plus de 50 % des exploitations agricoles sont jugées en grande fragilité financière suite aux crises de l'élevage et des grandes cultures. Une convention pour la promotion de l'emploi a été signée en novembre 2016 entre la Chambre d'Agriculture de la Nièvre et l'Unité Départementale de la Nièvre de la DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté, afin de professionnaliser le réseau des intervenants auprès des agriculteurs à toutes les thématiques de la reconversion professionnelle.

Les restructurations et dispositifs d'atténuation mis en place

- Contrat de sécurisation professionnelle : au 30 novembre 2016, le dispositif comptabilisait 1 793 adhésions. Il a débouché sur 190 sorties en CDI, 82 CDD ou CDI de plus de 6 mois, 53 créations d'entreprises et 575 formations.

- Activité partielle : le nombre d'heures consommées a enregistré une hausse significative (+ 36,4 %). Cette situation exceptionnelle résulte essentiellement du fait qu'une entreprise industrielle de taille importante a recouru de manière intensive à cette mesure, parallèlement à la mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE). Les entreprises concernées par ce dispositif sont à 71,6 % celles de moins de 10 salariés. Cet outil permet, pour ces dernières, de prévenir les licenciements économiques. Le montant de l'aide allouée aux entreprises au titre de ce dispositif a été de 1 082 208 €, contre 769 383 € en 2015.

Le conseil financier et soutien aux acteurs économiques du département

La DDFIP s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche visant à faire bénéficier les usagers professionnels de leurs droits dans les plus brefs délais, en particulier en matière de remboursement de crédits de TVA et de restitutions de trop versé d'IS, compte tenu de l'enjeu qu'ils représentent pour la trésorerie des entreprises. Cet engagement a été tenu avec succès et atteint un très bon niveau (96,17 % des demandes de remboursements de crédit TVA et de restitutions de trop versé d'IS traitées dans un délai égal ou inférieur à 30 jours en 2016).

» Pacte de responsabilités - Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) en 2016 :

- 1 539 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) ont bénéficié du CICE (restitution ou imputation) pour 16,1 M€ de gain de trésorerie.
- 721 dossiers d'entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ont bénéficié du CICE pour un montant de 7,1 M€.
- les centres de finances publiques de la Nièvre ont versé 2 331 400 € aux entreprises au titre du crédit d'impôt recherche en 2016 contre 1 995 342 € en 2015.

À ce titre, 63,8 millions d'euros ont été restitués aux entreprises au titre des remboursements de crédits de TVA en 2016, contre 65,3 M€ en 2015. Les centres des impôts des entreprises de la Nièvre ont également versé 2 331 400 € aux entreprises au titre du crédit d'impôt recherche contre 1 995 342 € en 2015.

La DDFIP a examiné une partie des dossiers présentés dans le cadre de la médiation bancaire auprès de la Banque de France en commission des chefs de services financiers.

En 2016, 38 entreprises en difficulté ont contacté la DDFIP contre 49 en 2015. 17 nouveaux dossiers ont été soumis à la Commission des Chefs de Services.

Le CODEFI, comité d'examen des problèmes de financement des entreprises, a étudié la situation d'un groupe industriel de 2 entreprises (totalisant un effectif de 100 salariés). Ce comité s'est réuni à 4 reprises et a financé un audit des besoins financiers du groupe.

L'équilibre entre les différentes formes de commerce

En 2016, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) s'est réunie à 6 reprises. Elle a examiné 6 dossiers représentant une surface de vente totale de 8 687 m². Les demandes portaient sur l'extension de 4 supermarchés, la création de trois « drive » et la création d'un supermarché.



L'aménagement du territoire

Face à une nouvelle organisation des collectivités et à la montée en puissance des intercommunalités, l'État doit conforter son offre en matière d'assistance aux territoires et l'adapter à cette nouvelle donne. Le conseil et le cadrage en amont des projets seront approfondis afin d'aider les collectivités à maîtriser les délais de procédure et améliorer la qualité des dossiers présentés.

La loi de décentralisation du 7 janvier 1983 déclare le territoire « patrimoine commun de la nation ». L'UDAP anime, coordonne et développe les politiques urbaines patrimoniales sur le secteur sauvegardé de Clamecy, sur les servitudes d'utilité publique de type Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) et Aires de mise en Valeur Architecturale et Paysagère (AVAP).

L'UDAP de la Nièvre participe aux opérations d'aménagement urbain et de planification pour la prise en considération du patrimoine bâti, la qualité architecturale des constructions et le développement équilibré des territoires. Il donne un avis sur les dossiers de subventions aux collectivités (31 avis au titre de la DETR, 1 avis au titre du PNRP), les autorisations du droit des sols, les autorisations au titre de la législation sur les publicités et enseignes. L'Architecte des Bâtiments de France a rendu 5 avis sur l'implantation de projets éoliens et 11 avis pour la Fondation du patrimoine.

L'assistance-conseil aux territoires ruraux

La mise en application de la Directive Nationale d'Orientation (DNO) en date du 10 mars 2016 clarifie le rôle et le positionnement des services de l'État en matière d'ingénierie territoriale. Il se doit d'être un partenaire privilégié des porteurs de projets et rester garant de l'équité entre les territoires en s'assurant notamment que l'offre d'ingénierie locale, publique ou privée, dessert toutes les collectivités territoriales, notamment les plus petites.

Les collectivités locales ont bénéficié d'une assistance-conseil personnalisée du réseau territorial de la DDT (1 083 interventions en 2016). Plusieurs domaines d'activités ont été abordés : portage des politiques prioritaires avec le

recensement des décharges, des friches, GEMAPI, SISPEA, GéoPortail, et du régalien avec l'application des règles de publicité, d'accessibilité...

L'atelier d'aménagement qui regroupe les conseils de l'Etat (architecte et paysagiste), l'architecte des bâtiments de France et le CAUE, est intervenu en 2016 pour apporter ses recommandations sur 72 projets locaux, principalement pour des aménagements d'espaces à destination du public (34 projets), des mises en accessibilité (2 projets) et des réhabilitations de bâtiments (19 projets).

Le contrat de plan Etat-Région 2015-2020

Le contrat de plan Etat Région 2015-2020 a été signé le 24 avril 2015. Le contrat est organisé autour de 5 volets thématiques :

- la mobilité multimodale,
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- la transition énergétique,
- le numérique,
- les filières d'avenir et l'usine du futur,

et de 2 volets transversaux :

- l'emploi,
- l'aménagement des territoires.

Moyens financiers engagés : Etat : 319,597 M€, Conseil régional : 348,460 M€.

Le département de la Nièvre se trouve principalement concerné par les opérations suivantes :

1. mobilité multimodale :

- Achèvement de la mise à 2X2 voies de la RN 7
- Réhabilitation du pont existant à La Charité-sur-Loire sur la RN151.

2. enseignement supérieur, recherche, innovation :

- implantation d'un banc d'essai de véhicules à l'institut supérieur de l'automobile et des transports (ISAT).

3. volet territorial du CPER :

- politique de la ville (quartiers de Nevers et Cosne-Cours-sur-Loire),
- contrats de territoire : la Nièvre est concernée, soit au titre des territoires vulnérables, soit au titre des territoires hyper-ruraux,
- maisons de santé pluridisciplinaires,
- redynamisation des centre-bourgs,
- patrimoine culturel : cité muséale de Château-Chinon.

Les restructurations de la Défense

Le plan local de redynamisation (PLR) de la Nièvre volet « détachement du 15ème BSMAT de

Fourchambault-Garchizy » a été prolongé par avenant du 3 décembre 2015 jusqu'au 12 mars 2017. Une partie des crédits a permis à l'entreprise Renault Trucks Défense de consolider et de développer son implantation sur le site.

Visite de Monsieur le Ministre de la Défense. (Renault Trucks Défense, le 8 décembre 2016)



Dans le cadre de ce PLR, 4 conventions Etat/entreprises, relatives à des aides financières à la création d'emplois, sont encore actives.



L'économie agricole et forestière

L'économie agricole

Les emplois agricoles représentent 5,85 % des actifs, soit 4 484 emplois. Sur la base des déclarations PAC, le nombre d'exploitations agricoles se situe à 2 661. La surface agricole utile moyenne d'une exploitation nivernaise est de 140 ha. Le cheptel bovin s'élève à 372 687 têtes, le cheptel ovin à 77 300 têtes, le cheptel caprin à 7 400 têtes et le cheptel porcin à 16 100 têtes. Les céréales représentent 100 020 ha, les oléagineux 32 550 ha et les protéagineux 2 250 ha. 1 410 ha de surfaces en vigne sont classés AOC sur 1 590 ha et la production vinicole s'élève à 86 853 hl.

En 2016, la Nièvre a poursuivi son expérience « zéro papier » et télédéclaré l'ensemble des aides ; un accueil délocalisé sur 6 sites pendant 2 semaines a été mis en place par les services de la DDT pour accompagner les exploitants dans la déclaration de leur dossier « surfaces ».

La télédéclaration des aides « surfaces » et des aides animales a concerné 100 % des exploitants.

294 dossiers de demande d'autorisation d'exploiter pour une surface totale de 14 784 ha, dont 52 en concurrence, ont été instruits. 38 agréments ont été donnés pour l'installation aidée de jeunes agriculteurs. Une moyenne de 22 992 € a été

versée pour chaque installation.

L'année 2016 a été marquée par :

- une pluviométrie importante de printemps qui a fortement impacté les rendements des céréales, la qualité des prairies, la production de miel. Un dossier de demande de reconnaissance au titre des calamités agricoles a été déposé et retenu pour l'apiculture et partiellement pour les fourrages ;
- un gel important en avril ayant détruit une forte proportion de jeunes plants de vigne et ayant obéré largement la production viticole. La perte des jeunes plants de vigne a été reconnue au titre des calamités agricoles « perte de fonds » ;
- une sécheresse estivale ayant obéré les regains fourragers ;
- des difficultés économiques chez les éleveurs. Le Gouvernement a mis en place un pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles pour aider les exploitants agricoles en difficulté.

Les aides versées au secteur agricole

L'année 2016 a été également atypique, comme l'année 2015, au niveau des aides. En effet, 2015 correspondait à la première année de mise en œuvre de la nouvelle PAC, avec en parallèle à la demande de l'Union Européenne, une mise à jour précise des registres parcellaires graphiques, en identifiant les surfaces purement agricoles.

Un retard important de l'instruction des aides PAC 2015, qui s'est répercuté sur l'exercice 2016, générant ainsi le report d'une grande partie de l'instruction des aides 2016. Toutefois, le ministère de l'agriculture a mis en place une avance de trésorerie remboursable (ATR) qui a été versée, pour l'année 2016, durant le second semestre 2016.

Les principales aides ont été les suivantes :

- le droit à paiement de base concerne 2 661 dossiers,
- l'aide aux bovins allaitants concerne 1 701 dossiers,
- l'aide aux bovins de lait concerne 59 dossiers,
- l'indemnité compensatrice de handicap naturel concerne 1 633 dossiers,
- l'aide aux ovins : 313 éleveurs ovins ont bénéficié d'une aide totale de 1 042 813 €,
- l'aide aux caprins : 28 éleveurs caprins ont bénéficié d'une aide totale de 60 005 €,
- l'aide à la trésorerie remboursable a concerné 2 282 exploitants pour un montant de 91 880 226 €.

Hommage aux agriculteurs nivernais médaillés au Salon International de l'Agriculture 2016 dans les jardins de la Préfecture.



Vers une agriculture respectueuse de l'environnement

- 490 exploitants ont déposé un dossier de demande d'aide au titre des mesures agro-environnementales climatiques dont 10 pour des races menacées et 10 apiculteurs,
- 88 dossiers de modernisation des bâtiments d'élevage ont été engagés pour 2 080 130 €,
- 4 dossiers au titre de la performance énergétique ont été engagés pour 104 000 €,
- 2 dossiers de mise en place ou de modernisation d'un atelier de transformation ont été engagés pour 51 623 €,
- 32 dossiers d'investissement pour agriculture durable ont été engagés pour 642 522 €,
- 112 dossiers d'aide à l'agriculture biologique ont été déposés en 2016.

La politique forestière

La mise en œuvre de la politique forestière de l'État se décompose en deux grands axes :

- . l'application de la réglementation,
- . les aides aux investissements forestiers dans le cadre du plan de développement rural hexagonal (PDRH).

Les actions réalisées en 2016 ont porté sur le contrôle des documents de gestion et des dossiers fiscaux (mutation et impôt de solidarité sur la fortune), ainsi que des demandes de coupes, soit 189 dossiers au total. En matière de défrichement, 4 demandes ont été enregistrées, représentant une superficie totale de 4,6 hectares.

S'agissant des aides classiques aux investissements forestiers, 11 dossiers représentant 912 000 € de travaux ont pu être engagés, pour 457 400 € de subvention.

À noter en 2016 : les premiers dossiers de l'appel à manifestation d'intérêt "AMI ForOuest" porté par le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) ont été déposés (4 dossiers portant sur 136 ha pour 46 600 €).

La planification urbaine, les transports, les espaces protégés et la qualité architecturale

La planification urbaine

En 2016, la Nièvre est couverte par 104 documents d'urbanisme, regroupant 128 communes, ce qui représente 41,30 % des 310 communes nivernaises, 81,13 % de la population et 49,39 % de la superficie du département.

8 documents d'urbanisme sont en cours de révision :

- 6 PLU
- 2 cartes communales

33 documents d'urbanisme sont concernés par une procédure d'élaboration :

- 1 PLUi se substituant au PLUi des Portes de Puisaye Forterre
- 1 PLUi se substituant au POSi des Settons
- 26 PLU (dont 12 POS transformés en PLU)
- 5 cartes communales

ce qui portera le nombre de communes couvertes par un document d'urbanisme à 147 soit 47,42 % des communes nivernaises, pour 84,64 % de la population et 54,63 % de la superficie du territoire de la Nièvre.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Nevers a été approuvé par le syndicat mixte le 3 octobre 2016.

Les transports

Les aménagements routiers

- RN 7

Le tronçon à 2x2 voies « Maison-Rouge-Saint-Pierre-le-Moûtier » a été ouvert en juillet 2016 avec 2 mois d'avance par rapport aux prévisions. Cet aménagement s'inscrit dans le cadre de l'aménagement global de l'itinéraire RN7-RN182. Il est destiné à assurer la continuité de l'autoroute A77 en direction du département de l'Allier distant de 18 km environ. Son coût est de 33,5 M€.

L'achèvement de la voie express jusqu'à la limite sud de la Nièvre est inscrit au Contrat de Plan Etat-

Région 2015-2020.

Inauguration du nouveau tronçon de l'autoroute A 77.



- Réhabilitation du pont de La Charité-sur-Loire
Le chantier de réhabilitation du pont de La Charité-sur-Loire, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la DIR Centre Est, a débuté en septembre 2016. Cette opération inscrite au contrat de plan État-Région (CPER) 2014-2020 est financée entièrement par l'État à hauteur de 5,5 M€.

► Mise en accessibilité des réseaux de transport de voyageurs de la Nièvre Deux dossiers ont été instruits en 2016, portant sur :

• le réseau de transport du Conseil départemental de la Nièvre, qui a reçu un avis favorable de la SCDA en date du 11 octobre 2016,

• le réseau de transport du Conseil départemental de la Saône-et-Loire, pour un arrêt situé à Château-Chinon, qui a reçu un avis favorable en date du 13 décembre 2016.

Par ailleurs, deux dossiers instruits en 2015, correspondant au réseau de bus de Nevers-Agglomération et la partie « Nièvre » du réseau ferroviaire régional, ont reçu un avis favorable de la SCDA en date du 19 janvier 2016.

Les aménagements du réseau ferré

- Ligne LGV POCL (Paris/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon)

La concertation doit se poursuivre sur le choix du scénario pour la partie centrale du projet.

- Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA)

Le projet VFCEA est l'opération la plus importante du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 de la région Bourgogne-Franche-Comté avec la modernisation de la voie ferrée Nevers-Chagny (électrification et mise au gabarit). Ce projet fait

l'objet d'un débat public, organisé et animé par la Commission Particulière du débat public, du 15 décembre 2016 au 20 mars 2017.

- Trains d'Equilibre Territoriaux (TET)

Le rapport Duron préconise la transformation d'un certain nombre de lignes TET en lignes TER.

C'est le cas de la ligne Nevers-Paris qui dessert en particulier les gares de La Charité-sur-Loire, Pouilly-sur-Loire, Tracy-sur-Loire et Cosne-sur-Loire.

L'aéroport de Nevers

Le retrait de la CCI dans la gestion et le financement de l'aéroport a conduit la ville de Nevers à créer un syndicat mixte avec le Conseil départemental, afin de permettre à l'aéroport de perdurer. Ce syndicat a été créé par arrêté préfectoral du 5 août 2016. Sa compétence s'étend au développement stratégique, l'exploitation, la maintenance et la gestion de l'aéroport.

Le transport fluvial :

La Direction territoriale de VNF Centre-Bourgogne s'est fixé comme objectif le retour du fret fluvial sur l'axe reliant la Saône à la Seine, constitué de canaux Freycinet dits « à petit gabarit ». Cet axe reste une des deux ou trois connexions fluviales entre le Nord et le Sud. Il traverse des régions riches en agrégats, bois et céréales pour alimenter les grandes métropoles et les grands projets comme ceux du Grand Paris.

L'année 2016 n'a pu être aussi concluante que 2015 (17 000 tonnes de matériaux ont été transportées). L'activité a été brutalement interrompue par les crues de fin-mai, début-juin qui ont coupé l'axe fluvial par de multiples brèches et endommagé l'ensemble du réseau.

La revitalisation des centres-bourgs

Le département de la Nièvre se distingue par une faible densité de population (32 hab./km² contre 113 hab./km² au plan national). Dès lors, dans ce département rural étendu, les centres-bourgs ont un rôle majeur en matière d'offres de services et de commerces. Une attention particulière est donc apportée aux centres-bourgs dans la mise en œuvre des politiques publiques de l'Etat, en particulier dans le cadre du contrat de plan Etat/Région.

Communes de La Charité-sur-Loire et Luzy

A la suite d'une concertation régionale en 2015, deux communes ont été identifiées comme bourgs ruraux du département, jouant un rôle de centralité

et de proximité. Il s'agit de Luzy et La Charité-sur-Loire. Ces bourgs sont confrontés à une dévitalisation de leur centre. Aussi, ont-ils obtenu, au titre de l'intervention du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT) (CPER) sur les centres-bourgs, un soutien financier d'un montant de 300 000 € chacun, uniquement sur la partie ingénierie. Cette aide constitue un accompagnement à la finalisation des projets et doit permettre aux collectivités d'aboutir à une programmation cohérente des opérations à mener pour la revitalisation.

Les communes s'engagent à construire, à partir d'une réflexion globale sur l'habitat, les commerces et les aménagements publics, un projet de territoire qui répond aux enjeux forts de revitalisation de leur centre.

La Charité-sur-Loire a lancé en 2016 un diagnostic partagé qui doit aboutir en 2017 à une véritable stratégie urbaine et territoriale.

Luzy a élaboré en 2016 un projet collaboratif de reconquête du centre-bourg partagé et co-construit avec les habitants sur la période 2016-2018.



Luzy, centre-bourg.

Commune de Decize

La commune de Decize a été retenue dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Régional « Aménagement durable » lancé en 2014. Véritable pôle structurant du territoire, la ville de Decize a pour objectif de revitaliser son centre-ville. A ce titre, elle a lancé une procédure de diagnostic sur son centre-ville, avec le concours de Nièvre Aménagement dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, secondé par le cabinet URBICUS, bureau d'architecture-urbanisme. L'objectif est de mettre en œuvre une politique de reconquête urbaine du centre-ville portant sur l'habitat ancien, les espaces publics (stationnement) et les commerces.

3. Protection de l'environnement et des populations

✓ La protection des espaces naturels et de l'eau

Natura 2000

Les 24 sites (Directive Habitats et Oiseaux confondus) recensés sur le territoire de la Nièvre sont dotés d'un document d'objectifs (DOCOB) approuvé.

La mise en œuvre des DOCOB a abouti à la mise en place de mesures agro-environnementales (MAE) sur l'axe Loire Allier et dans le Morvan.

À noter que les sites « Vallée de la Loire entre Imphy et Decize » et « Axe Loire Allier » sont actuellement sous maîtrise d'ouvrage Etat.

En 2016, 2 dossiers ont été soumis à étude d'incidence sous le régime propre à Natura 2000 (arrachage de haies et retournement de prairies).

La trame verte et bleue

Les services de l'État de la Nièvre ont contribué à la rédaction du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Le SRCE de la région Bourgogne a été adopté par arrêté du Préfet de région le 6 mai 2015, après approbation par le Conseil régional par délibération en séance du 16 mars 2015.

La stratégie de création des aires protégées (SCAP) a recensé dans la Nièvre trois sites potentiels concernant des espèces protégées (faucon, sterne, cistude). La concertation avec les acteurs locaux a permis d'aboutir le 16 juin 2016 à la signature de l'arrêté de protection de biotope concernant les sternes sur l'axe Loire.

L'équilibre agro-sylvo-cynégétique

La pratique de la chasse participe à la régulation de la faune sauvage afin d'assurer l'équilibre agro-

sylvo-cynégétique. Dans ce cadre, au cours de la campagne cynégétique 2015-2016, 1 782 arrêtés préfectoraux portant fixation de plans de chasse cervidés ont été délivrés permettant le prélèvement de 8 365 animaux. Par ailleurs, environ 12 300 animaux classés espèces nuisibles ont été détruits et 77 battues administratives ont été organisées sous la responsabilité de lieutenants de louveterie, principalement pour mettre un terme aux dégâts agricoles ou pour motif de sécurité publique.

La cartographie des cours d'eau

Pour faciliter les relations entre administration et usagers, la cartographie recensant les cours d'eau de plusieurs bassins versants du département de la Nièvre se poursuit. Cette démarche doit permettre à tous les usagers concernés, propriétaire ou exploitant riverain, de se référer à la cartographie pour vérifier si des obligations réglementaires favorables à la préservation des cours d'eau s'imposent à eux.

Actuellement 75 % du département est couvert par une cartographie complète. La cartographie des cours d'eau est disponible sur le site internet des services de l'État de la Nièvre.



Bec d'Allier.

L'entretien des cours d'eau

Les services de l'État ont finalisé en 2016 un guide d'entretien des cours d'eau, à destination des riverains des cours d'eau.

L'entretien des cours d'eau est une obligation qui doit être mise en œuvre dans le respect des écosystèmes naturels et avec un objectif de gestion durable des ripisylves (berges et végétation). La Chambre d'Agriculture s'est associée aux services de l'Etat pour mener une opération pilote ayant pour objectif de concilier une gestion durable des ripisylves des cours d'eau avec une possible valorisation économique de la biomasse que constituent ces dernières.

Le rétablissement de la continuité écologique

La continuité écologique est définie par la possibilité de circulation des espèces aquatiques et le bon déroulement du transport naturel des sédiments. Sa restauration est posée comme un des grands principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau visée à l'article L211-1 du code de l'environnement.

Les services de l'État accompagnent les propriétaires sur les aspects techniques, financiers et administratifs.

La protection de la ressource en eau

La qualité de l'eau distribuée est un enjeu de santé publique. Elle ne doit pas être altérée par des pollutions diffuses (pesticides, nitrates...) qui peuvent mettre en danger la santé des consommateurs, notamment les plus fragiles (jeunes enfants, personnes âgées...). Le maintien de la qualité des eaux est à rechercher dès leur production (captages ou pompages) pour permettre aux populations d'avoir accès à une ressource de qualité à moindre coût. Ce volet de la stratégie de l'État vise à encourager des démarches aidant les collectivités à porter des projets de restauration de la qualité de l'eau des captages sur l'ensemble de leur bassin d'alimentation, en utilisant tous les outils disponibles : outils économiques, fonciers, outils de planification, appui des agences de l'eau...

Les captages « Grenelle »

Des réunions de concertation avec les maîtres d'ouvrage gestionnaires des captages, les animateurs des bassins d'alimentation et l'ensemble des agriculteurs concernés ont été initiées autour de cet axe.

Les comités de pilotage des captages de Clamecy et de Brinon-sur-Beuvron ont notamment travaillé sur des programmes d'actions visant à restaurer la qualité de l'eau dans ces captages. Les programmes d'actions du bassin d'alimentation des captages de Clamecy ont été validés par arrêté préfectoral du 9 mai 2016.

L'assainissement des eaux usées par les collectivités

173 communes nivernaises sont équipées d'un système d'assainissement collectif représentant au total 255 000 équivalent-habitants. Les trois plus grosses stations (Nevers, Fourchambault et Cosne) représentent près de la moitié de cette capacité.

En 2016, deux communes se sont engagées dans la

mise aux normes de leur station ou de leur réseau de collecte.

La directive Nitrates

La délimitation des zones vulnérables aux nitrates sur le bassin Loire Bretagne a été révisée au cours de l'année 2016, suite au contentieux concernant les zonages 2012. Le nouveau zonage est validé par arrêté du préfet de bassin du 2 février 2017.

La transition énergétique : les territoires à énergie positive pour une croissance verte (TEPCV)

Poursuite des actions menées par le département de la Nièvre qui s'était distingué en 2015 avec 5 lauréats à l'appel à projet "Territoire à Énergie Positive pour une Croissance Verte" (TEPCV), lancé en septembre 2014 par la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :

- Communauté d'agglomération de Nevers
- Communauté de communes des Vaux d'Yonne
- Communauté de communes Entre Nièvres et forêt
- Parc Naturel Régional du Morvan
- deux communes de la Puisaye ont été raccrochées au Pays Puisaye Forterre (dans l'Yonne).

Ces territoires peuvent bénéficier d'aides complémentaires selon la nature du projet (bonification de 10 % des aides ADEME par exemple). Par ailleurs, un programme de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) sous l'intitulé «projets territoriaux intégrés» est disponible, financé dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA).

Le Conseil départemental et le SIEEEN travaillent à une stratégie départementale autour de la transition énergétique. Les services de la DDT et de la DREAL, aux côtés de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, sont associés à la réalisation de cette stratégie départementale, partenariale par essence.

La production d'énergie renouvelable entre dans la stratégie départementale et dans les objectifs du SRCAE (Schéma Régional Climat Air Énergie).

Les installations classées en matière agricole et agroalimentaire, faune sauvage captive

Le domaine de la protection de l'environnement inclut une mission de contrôle des installations classées en matière agricole et agro-alimentaire (élevages et industries de la transformation viande et produits laitiers). Les établissements qui entrent dans le champ de l'inspection sont tenus de respecter un certain nombre de prescriptions, en matière d'implantation, de fonctionnement et d'émission de pollutions (effluents, rejets dans l'air, épandages des lisiers) et nuisances de voisinage

(bruits, vibrations, odeurs).

L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement vérifie le respect de ces exigences –au travers d'arrêtés d'autorisation de fonctionnement et d'enregistrement, ou d'arrêtés-cadre pour les déclarations- et instruit, outre les dossiers d'installation et de modification des établissements, les plaintes qui pourraient émaner du voisinage ou de la société civile.

En 2016, au titre des installations classées agricoles et agro-alimentaires, 4 élevages d'animaux de rente ont fait l'objet d'inspections approfondies.

5 ateliers de vinification relevant du régime de la déclaration ont été inspectés.

En outre, 3 abattoirs multi-espèces ont fait l'objet d'inspection en 2016.

De plus, deux inspections spécifiques d'unités de méthanisation agricole, annexées à un élevage de bovins, ont été diligentées.

Quatre dossiers d'enregistrement ont fait l'objet d'un examen de pièces du dossier, ainsi que 52 demandes d'avis sur permis de construire et 5 sur révisions de plan local d'urbanisme.

Au titre de la protection de la faune sauvage captive et des espèces en voie d'extinction, la DDCSPP instruit les dossiers de demande de certificats de capacité pour la détention, la commercialisation ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques de la faune locale ou étrangère, en vue de vérifier les compétences pour les activités visées.

En 2016, la DDCSPP a conduit 5 inspections sur des établissements détenant ou commercialisant des animaux d'espèces de faune sauvage captive, au titre de l'opération alimentation vacances ou à l'occasion de plaintes ou de demandes de certificats de capacité pour la détention de ces animaux.

Les installations classées du tissu industriel

La Nièvre, du fait de son histoire, possède un tissu industriel varié, avec certaines installations de très grande importance comme la plate-forme industrielle d'Imphy, des carrières d'envergure et de nombreux sites pollués ou à réaménager. Le département compte 122 installations classées pour la protection de l'environnement soumises au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement, dont 3 classées SEVESO seuil haut, 1 classée SEVESO seuil bas, 29 carrières et 13 établissements avec des rejets importants dans l'environnement (APERAM ALLOYS IMPHY, ANVIS FRANCE, U-SHIN ex.VALEO, FAURECIA, etc.).

Les installations de traitement de déchets non dangereux/de stockage de déchets inertes

Un centre de stockage de déchets non dangereux est implanté sur la commune de La Fermeté et une usine d'incinération - SONIRVAL - est exploitée sur celle de Fourchambault. Ces sites font l'objet d'inspections annuelles et leur rapport d'activité est présenté chaque année devant une Commission de Suivi de Site (CSS).

Comme chaque année, une CSS SONIRVAL à Fourchambault et une CSS « installation de stockage de déchets non dangereux » (ISDND) à La Fermeté, se sont réunies de manière ordinaire en 2016 pour examiner les conditions de fonctionnement de ces installations.

Durant l'année 2016, une action a été engagée en vue de régulariser des sites existants non enregistrés au titre des ICPE. Cette action sera poursuivie et renforcée sur l'année 2017.

Les sites et sols pollués

L'évolution de plusieurs secteurs d'activité de l'industrie lourde a engendré la fermeture de nombreux sites durant les 20 dernières années. Certains d'entre eux nécessitent des opérations de dépollution qui sont souvent importantes et longues à mettre en place pour des raisons à la fois techniques, juridiques (recherche de responsabilité) et financières.

Comme en 2016, l'inspection des installations classées a suivi l'instruction d'une trentaine de dossiers de cessation d'activité parmi lesquels une quinzaine de sites sont en situation de liquidation judiciaire. Pour les sites fortement pollués, en l'absence d'une dépollution approfondie, les emprises ne peuvent être utilisées que pour un usage non sensible de type industriel.

Lambiotte à Prémercy

Le site de cette entreprise a accueilli pendant plus d'un siècle une activité de charbon de bois et d'extraction de composés chimiques par distillation du bois. Suite à la liquidation judiciaire prononcée en 2002, la gestion de la cessation/réhabilitation a été confiée à l'ADEME en 2003. Cette agence a mené plusieurs opérations successives d'élimination de déchets présents *in situ* au moment de la fermeture.

Suite à un appel d'offres européen, réalisé en 2015, les travaux de démolition des bâtiments restants ont commencé en juin 2016. Le montant global des travaux engagés par l'ADEME avoisinera *in fine* les 12 M€.



Démolition du site de LAMBIOTTE à Prémery (usine spécialisée dans le charbon de bois et la chimie)

SARL DEVAEL à Saint-Eloi

Cette société exploite une plate-forme technique de traitement de déchets dangereux (déchets d'amiante lié uniquement) et de déchets non dangereux et procède au stockage de déchets inertes sur la commune de Saint-Éloi. Elle fait l'objet d'une demande de régularisation administrative au titre des ICPE pour ses activités classées qu'elle exerce depuis les années 1995, sans l'autorisation préfectorale préalable requise.

HENKEL à Cosne-Cours-Sur-Loire

La phase finale de la procédure de cessation/réhabilitation de cet ancien site chimique est en cours ; l'institution de servitudes d'utilité publique et la mise en oeuvre d'une surveillance périodique des eaux de la nappe phréatique seront proposées en 2017.

Décharge de Surgy

Le groupe SITA a acquis en 1993, à travers sa filiale ECOSPACE, implantée en région Bourgogne, la société DEBOUT (contraction des noms DERICHEBOURG-BOUQUET) qui a exploité par le passé, de manière illicite au regard de la réglementation sur les ICPE, une décharge implantée sur le territoire de la commune de Surgy. Cette installation, qui a accueilli pendant près de dix années divers déchets tels que des ordures ménagères, des déblais et gravats, des cendres et mâchefers, des boues de station d'épuration et, enfin, des déchets provenant des usines et commerces de la région de Clamecy, a été définitivement fermée par arrêté préfectoral du 9 septembre 1985. Plus récemment, la DREAL a proposé au Préfet un arrêté préfectoral mettant en demeure la société SITA de procéder, sous un délai de 6 mois, au réaménagement du massif de déchets, suivant les recommandations édictées dans le rapport final d'un bureau d'études TAUW France retenu dans le cadre des consultations organisées depuis 2006.

Déchetterie de Sichamps

Le SYCTEVOM en Val de Nièvre exploite, depuis 1997, sur la commune de Sichamps, une déchetterie ouverte aux particuliers, soumise à déclaration au titre de la réglementation des ICPE. Suite à une visite réalisée le 23 avril 2014, un arrêté préfectoral, pris le 4 août 2014, a prescrit la consignation d'une somme correspondant au montant estimé des études nécessaires en vue de la mise en sécurité de la plate-forme ayant accueilli le dépôt de mâchefers et de l'établissement d'une surveillance de la qualité des eaux superficielles et des eaux souterraines au droit et en aval du site (présence d'un captage AEP en aval hydraulique du site). Le rapport qui a été transmis à la fin de l'année 2016 s'est avéré recevable et suffisant. Le Président du SYCTEVOM doit proposer un échéancier de réalisation des mesures de mise en sécurité et de prévention des pollutions concernant le site, et la surveillance des eaux devra être adaptée en passant à une surveillance semestrielle et en prenant en compte de nouveaux points de prélèvements.

Site pollué d'ALSTOM/TOP SÉDIA à Fourchambault

Il s'agit d'un ancien site industriel exploité par la société ALSTOM (devenue ALSTOM GRID, puis GENERAL ELECTRIC), à Fourchambault, spécialisée dans la fabrication en grandes séries de transformateurs aux polychlorobiphényles (PCB), dont le sol et le sous-sol, ainsi que les deux nappes d'eau sous-jacentes (nappe superficielle et nappe profonde) ont été fortement pollués par ces produits. Une partie des bâtiments est actuellement occupée par la société TOP SEDIA, devenue propriétaire des lieux en 2004, spécialisée dans la fabrication de chaises en bois. Le bureau d'études AECOM (ex. URS), en charge du dossier pour le compte de la société GENERAL ELECTRIC, a transmis début octobre 2016 un plan de gestion proposant des solutions de dépollution à un coût économiquement acceptable. Des discussions sont en cours entre TOP SEDIA et GENERAL ELECTRIC pour l'accès aux zones devant être dépolluées.

Ancienne décharge de La Machine

Le SIOM de La Machine et la commune de La Machine sont propriétaires de terrains qui ont supporté une ancienne décharge d'ordures ménagères et de déchets polluants datant des années 50. Ce site ayant accueilli un volume d'environ 300 000 m³ de déchets a été définitivement fermé en juin 1999, par une décision de justice (tribunal administratif de Dijon). Depuis, il a fait l'objet d'un suivi et d'un réaménagement en concertation avec les représentants du SIOM de

La Machine. Les travaux engagés par le bureau d'études ANTEA ont été financés par le SIOM. Ceux-ci ont été finalisés en fin d'année 2015. Le site a fait l'objet en 2016 d'une procédure d'institution de servitudes d'utilité publique et d'un projet d'arrêté préfectoral de surveillance des eaux superficielles. Les deux projets d'arrêtés préfectoraux ont reçu un avis favorable au cours du CODERST du 20 décembre 2016. L'arrêté préfectoral prescrivant la surveillance des eaux souterraines a été signé le 23 décembre 2016 ; l'arrêté relatif aux servitudes d'utilité publique sera signé début 2017.

Les mines et carrières

Le département de la Nièvre compte 29 carrières autorisées au titre des ICPE pour une production annuelle de plus de 3 millions de tonnes de matériaux. Le tiers des exploitations est de grande taille. La production issue de roches massives (calcaires, porphyres,...) est la plus importante, suivie par la production de matériaux alluvionnaires. De nombreux sites du département sont exploités par des groupes d'envergure tels que Lafarge Holcim, Eiffage, Colas, Eqiom Granulats, etc. La production d'argile et de schistes miniers est moins importante et ne concerne que de petites entités.

Schéma Départemental des Carrières de la Nièvre

Le schéma départemental des carrières de la Nièvre, dont la révision a été lancée le 29 septembre 2011, a été approuvé par arrêté préfectoral du 21 décembre 2015. Le nouveau schéma reprend *in extenso* les dispositions du SDAGE relatives à la réduction annuelle de 4 % des extractions maximales autorisées de matériaux alluvionnaires sur le bassin Loire Bretagne.

Enquêtes publiques

Dans le cadre de l'instruction des dossiers ICPE carrières, une enquête publique a été menée en 2016 : celle-ci a concerné la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de roches meubles et ses installations annexes, situées sur le territoire des communes de Saint-Ouen-sur-Loire et Luthenay-Uxeloup, présentée par la société Granulats Bourgogne Auvergne (GBA).

» Zoom :

- . Extension de la carrière EQIOM à Chevenon
- . Prolongement de l'exploitation de la carrière GBA à Saint-Ouen-sur-Loire
- . Prolongement de l'exploitation de la carrière de PICAMPOIS à Sardy-les-Epiry et Pazy.

Les établissements SEVESO

Le département de la Nièvre compte 3 installations classées au niveau SEVESO seuil haut : une usine de chimie fine (RHODIA OPÉRATIONS à Clamecy), un dépôt artificiel (ARDI à Garchy) et un dépôt de gaz liquéfié (TOTALGAZ, devenu FINAGAZ, à Gimouille). Ces sites font l'objet d'inspections annuelles renforcées sur le thème de la maîtrise des risques et leurs études de dangers sont examinées périodiquement de manière à réduire au minimum le risque à la source. Ils sont également soumis à l'élaboration d'un Plan de Prévention de Risques Technologiques (PPRT) afin de réglementer l'urbanisation existante et future à l'intérieur des périmètres de danger résiduels.

L'éolien

La modification des tarifs de rachat et la proximité des échéances électorales a conduit à une forte concentration de dépôt de dossiers entre novembre 2016 et janvier 2017. Outre les enjeux paysagers et ceux liés à la faune volante, on peut souligner la présence de zone SETBA de l'armée de l'air.

Parc éolien Clamecy-Oisy au nord de Saint-Germain-des-Bois.



» **Les projets éoliens en cours de construction :**

Bouhy, Dampierre-sur-Bouhy : 5 éoliennes » 10MW
 Pougny : 12 éoliennes » 24MW

» **Projets en instruction, procédure unique :**

Fertrève, Diennes-Aubigny : 6 éoliennes » 12MW
 Langeron, St-Pierre le Moutier : 4 éoliennes » 12MW
 Lentefay : 56 éoliennes » 112MW
 St-Quentin/Nohain, St-Laurent l'A. : 8 éoliennes » 24MW
 Bazolles : 8 éoliennes » 19MW

Le bois énergie

Le département de la Nièvre voit, depuis 5 ans, se développer des projets liés à la valorisation de la ressource forestière, très présente localement : sciage, combustion biomasse, cogénération, fabrication de pellets de bois. Ces projets, susceptibles de générer de l'activité économique, font l'objet d'un encadrement strict quant à leurs effets sur l'environnement, notamment par le biais des procédures ICPE, instruites par la DREAL.

Des chaufferies bois ont été mises en service, des dossiers ont été instruits, en particulier celui de Fourchambault (projet « Énergies Nevers Agglomération - ENEA ») qui s'insère dans une démarche d'envergure du réseau de chauffage urbain de la ville de Nevers, appelée à s'étendre à 2 autres communes de l'agglomération (Fourchambault et Varennes-Vauzelles). Ce projet est couplé avec l'usine d'incinération des ordures ménagères de Fourchambault (SONIRVAL), la chaufferie gaz du Banlay intervenant en secours en période de grand froid.

L'activité de la société HARSCO

La société HARSCO est une entreprise qui sous-traite la démétaillisation des laitiers produits par l'aciérie APERAM ALLOYS d'IMPBY. Cette activité génère un sous-produit désigné sous le terme de "matrice minérale", principalement utilisé en sous-couches de remblaiement dans le BTP. La manipulation des laitiers et de cette matrice au sein de l'usine, ainsi que leur transport pour leur évacuation, par campagne pour la matrice minérale, génèrent des poussières que l'exploitant a l'obligation de maîtriser, en particulier en limitant les émissions à leur strict minimum. Au début de l'année 2015, de nombreuses plaintes ont été émises par les riverains les plus proches du site qui se sont *in fine* constitués, pour certains, en collectif. Deux évaluations quantitatives des risques

sanitaires (EQRS) ont été menées autour des sites HARSCO et de l'aciérie, desquelles il ressort un risque non nul de développement de pathologies sur le système respiratoire par inhalation de poussières.

Des prescriptions supplémentaires sont donc mises en œuvre pour réduire le risque.

L'habitat et la santé

L'Agence Régionale de Santé (ARS) intervient lorsque l'habitat est susceptible de porter atteinte à la santé des personnes qui l'occupent. C'est notamment le cas, lorsque l'immeuble :

- est insalubre,
- présente un risque d'exposition au plomb d'un mineur,
- est équipé d'un appareil à combustion susceptible de rejeter du monoxyde de carbone.

Cette compétence est déléguée, pour la ville de Nevers, au service communal d'hygiène opérationnel de la mairie de Nevers.

L'insalubrité et l'habitat indigne

La lutte contre l'habitat indigne est une problématique multi-partenaire associant le préfet (DDCSPP, DDT), les élus locaux, la CAF. La lutte contre l'habitat indigne s'articule autour du pôle départemental permettant la coordination des différents acteurs sur cette thématique. Animé par la DDT, ce pôle a pour vocation d'être un guichet unique du traitement de l'habitat indigne qui réunit les services concernés (Conseil départemental, DDCSPP, ARS, CAF, Ville de Nevers, chambre syndicale des propriétaires).

En 2016, l'ARS a instruit 17 plaintes et signalements nécessitant une visite sur place du logement. Parmi eux, 4 signalements ont présenté un risque sanitaire nécessitant le déclenchement d'une procédure d'insalubrité au titre du code de la santé publique. Un signalement a présenté un risque électrique nécessitant le déclenchement d'une procédure d'urgence.

La sécurité sanitaire dans les établissements recevant du public (ERP)

Les établissements sanitaires et médico-sociaux accueillent des populations fragiles. L'ARS vérifie que les établissements concernés prennent bien en compte certains risques sanitaires. En 2016, la mise en œuvre du programme régional d'inspection s'est concrétisée sur le département par la réalisation d'un contrôle sur pièces pour 10 établissements médico-sociaux et deux inspections sur place.

Concernant les établissements sportifs, l'ARS a

interrogé 22 communes, propriétaires de gymnases ou stades équipés de douches, sur la mise en œuvre des mesures visant à limiter le risque de développement de légionelles au sein du réseau d'eau chaude.

» Le pôle en action :

Dès réception d'un signalement d'habitat indigne, celui-ci fait, dans la majeure partie des cas, l'objet d'une visite d'évaluation technique du risque lié au logement, soit par la visite conjointe d'un agent de la CAF et la chambre syndicale des propriétaires, soit par un agent de l'ARS.

Le bruit et nuisances sonores

Deux types d'actions sont menées pour lutter contre les nuisances sonores par l'ARS :

- appui aux maires concernant les plaintes liées aux bruits de voisinage (3 mesures de bruit en 2016),
- réalisation d'une étude d'impact sur les nuisances sonores des établissements recevant du public et diffusant de la musique amplifiée, accompagnée d'une visite sur place et d'un relevé de mesures acoustiques d'efficacité.

L'intoxication au monoxyde de carbone

6 signaux touchant 23 personnes ont été constatés en 2016. Parmi elles, une est décédée et 14 ont été hospitalisées et mises sous oxygénothérapie. Les signaux ont fait l'objet d'une enquête environnementale. Ces intoxications étaient liées à un incident ou un mauvais fonctionnement des appareils de chauffage ou de cuisine.

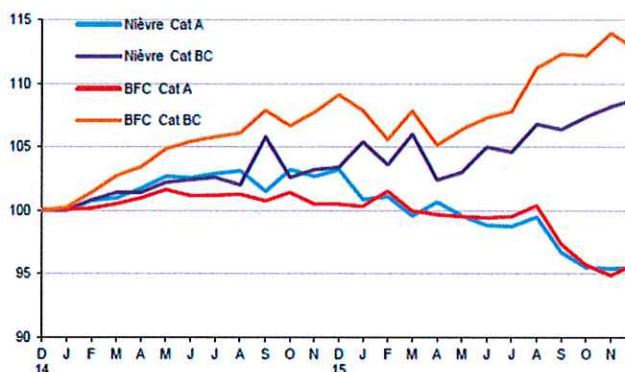
L'exposition au plomb

En 2016, l'ARS 58 a été destinataire de 25 constats de risques d'exposition au plomb (CREP). Ces constats, établis par des opérateurs privés à l'occasion de la vente d'un immeuble ou de la signature d'un bail de location, sont transmis à l'ARS lorsqu'ils mettent en évidence un facteur de dégradation du bâti et un risque potentiel pour la santé. Chaque dossier est étudié individuellement afin de déterminer s'il y a un risque pour la santé des occupants. Il n'y a eu aucun signalement de saturnisme infantile dans ce cadre.

4. Cohésion sociale

La situation de l'emploi dans la Nièvre

Evolution des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi - Catégories A et BC (série CVS)



Au dernier trimestre 2016, le taux de chômage en Nièvre diminue sur un an de 0,5 % et s'établit à 9,0 %. Cet indicateur est inférieur au niveau national (9,7 %), mais demeure légèrement supérieur de 0,2 point au niveau de la Bourgogne-Franche-Comté (8,8 %).

Fin décembre 2016, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A s'établit à 8 920 et 14 370 en catégories A, B, C. Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi diminue de 7,5 % en catégorie A et -3,0 % en A, B, C.

L'évolution annuelle révèle des disparités selon l'âge considéré : en catégorie A, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi jeunes est toujours marquée (-12,2 %).

Cette amélioration concerne également les deux autres tranches d'âge : -9,2 % pour les adultes et -1,4 % pour les plus de 50 ans. La demande d'emploi des seniors est en légère baisse en catégorie A, mais continue d'augmenter en A, B, C (+1,7 %).

La part du chômage de longue durée diminue sur

un an (-2,1 points). Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an s'établit à 6 480 et concerne 45,1 % de la demande d'emploi.

► Lutte contre la pauvreté :

La somme de 27 022 € a été attribuée pour l'aide alimentaire à destination de 4 associations, au cours de la période hivernale.

La mobilisation du Service Public de l'Emploi (SPEL)

L'instruction ministérielle du 15 juillet 2014 concernant le fonctionnement et l'organisation du SPE dans les territoires a modifié le paysage existant à travers la mise en place, dans chaque région et à compter de janvier 2015, de trois niveaux distincts : le SPER (Régional), le SPED (Départemental) et les SPE-P (de Proximité).

En Bourgogne, le SPER travaille en priorité, conformément à la stratégie régionale pour l'emploi adoptée au sein du CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'orientation professionnelle) sur 5 axes pour la période 2015-2017 : accompagnement des restructurations, soutien de l'activité économique et de l'attractivité des territoires, renforcement de l'attractivité des actifs, contribution au rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi, contribution à la politique de la ville.

Dans la Nièvre, le SPED présidé par le Préfet définit la stratégie départementale, synthétise et articule l'action des trois SPE-P dont les contours sont ceux des Pays. Un thème central est abordé à chaque réunion, tel que l'insertion par l'activité économique, les contrats de ville ou l'emploi dans le secteur agricole.

Les Sous-Préfets ont en charge, avec les trois chargés de missions de l'UD DIRECCTE, l'animation des réunions des trois SPE-P : Nevers - Sud Nivernais, Bourgogne nivernaise, Nivernais-Morvan. Les SPE-P s'attachent à favoriser la formation professionnelle et l'insertion professionnelle des jeunes, à mettre en œuvre la politique de la ville sur Nevers et Cosne, la conduite d'actions de GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) et de formations visant à accompagner les mutations économiques des entreprises, à poursuivre les projets de développement et de reprise d'entreprises et à accroître l'attractivité du territoire pour les jeunes.

L'accompagnement des jeunes en difficulté vers l'emploi durable

Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) avec les Missions locales :

En 2016, le conventionnement des missions locales par l'Etat a fait l'objet d'une prolongation de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) qui s'établit dorénavant sur la période 2015-2018. L'enveloppe financière régionale consacrée au financement du réseau des missions locales a été maintenue en 2016.

Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ) :

Ce fonds a été mobilisé en 2016 au bénéfice des jeunes suivis par les 3 missions locales pour un montant total de 31 759 € contre 67 527 € en 2015, soit une diminution de 50%. Pour mémoire, ce dispositif est amené à disparaître.

Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) :

Ce contrat mis en œuvre par les missions locales est un programme d'accompagnement destiné aux jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Les jeunes de niveau VI et V bis confrontés à un risque d'exclusion professionnelle peuvent bénéficier d'un accompagnement renforcé dans le cadre du CIVIS. En 2016, les missions locales de la Nièvre ont réalisé 658 CIVIS contre 673 l'année précédente.

Garantie jeunes :

La Garantie « Jeunes » est un contrat d'accompagnement vers l'emploi ou la formation destiné à tout jeune âgé de 16 à 25 ans en situation de grande précarité. Le but de cet accompagnement renforcé est d'aider les jeunes à une meilleure intégration sociale, ainsi qu'à leur accès à l'emploi. Ce dispositif s'accompagne d'une aide financière dont le montant est de 470,95 €. Celui-ci est cumulable avec les revenus d'activité s'ils ne dépassent pas le plafond de 300 € par mois. Ce dispositif a été expérimenté sur le territoire entre le 1er septembre et le 31 décembre 2016. Durant ce trimestre 2016, ce sont 93 jeunes du département qui ont pu bénéficier de cette mesure pour qui les premiers résultats sont prometteurs.

Emplois d'avenir

En 2016, 448 jeunes nivernais ont bénéficié du dispositif. L'objectif attendu était de 366, soit un taux de réalisation de 122,4 %, à rapprocher du taux de

114,8 % au niveau France métropolitaine et du taux de 118,7 % au niveau Bourgogne – Franche-Comté. Plus des trois-quarts des contrats ont été signés dans le secteur non marchand, à raison de 377 sur 448.

La quasi-totalité des 71 contrats conclus dans le secteur marchand a été des CDI temps plein. Près de 90 % des jeunes bénéficient d'un engagement de formation défini et près de 80 % d'entre eux ont bénéficié d'une formation, qualifiante ou non, dans les six mois suivant l'embauche.

En 2016, une attention particulière a été portée au sujet des sorties des jeunes, nombre de contrats étant arrivés à échéance des 3 ans.

Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et Contrats Initiative Emploi (CIE)

1 021 CAE ont été prescrits en 2016 dans le secteur non marchand pour un objectif annuel de 1 147, soit un taux de réalisation de 89 %.

187 CIE ont également été prescrits dans le secteur marchand pour un objectif annuel de 175, soit un taux de réalisation de 106,9 %. Parmi ceux-ci, 38 CIE starter ont été dénombrés, soit 100 % de l'objectif prévu.

Il est également à noter que les prescriptions bénéficient très majoritairement aux publics prioritaires (Demandeurs d'Emploi de Longue Durée / Demandeur d'Emploi de Très Longue Durée, seniors, bénéficiaires du RSA, résidents des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville).

La formation en alternance

L'accompagnement à l'emploi

L'UD DIRECCTE est en charge de l'enregistrement des contrats d'apprentissage dans le secteur public et du suivi statistique de l'ensemble des contrats en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation).

Concernant les contrats d'apprentissage dans le secteur privé, leur nombre tend, après plusieurs années de baisse, à augmenter à hauteur de 925 en 2016 contre 842 en 2015 et 778 en 2014, soit une augmentation de 9,9 % sur un an et 18,9 % sur deux ans.

Cette augmentation est la seule observée au niveau régional.

Concernant les contrats d'apprentissage dans le secteur public, 34 ont été enregistrés en 2016, contre 18 en 2015 et 24 en 2014.

L'insertion par l'activité économique (IAE)

L'UD DIRECCTE a en charge le conventionnement et le suivi des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Elle anime également les comités départementaux de l'insertion par l'activité économique et participe aux comités techniques d'animation.

En 2016, la Nièvre comptait 22 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), à savoir 14 chantiers d'insertion (ACI), 4 entreprises d'insertion (EI), 2 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) et 2 associations intermédiaires (AI).

► Le montant des aides de l'État (cumul) s'est élevé à 3 568 269 €, répartis comme suit :

. Aide aux entreprises d'insertion :	770 006 €
. Aide aux entreprises de travail temporaire :	346 734 €
. Aide aux associations intermédiaires :	78 942 €
. Ateliers et chantiers d'insertion :	2 291 774 €
. Fonds départemental d'insertion :	80 813 €

Grâce aux interventions conjuguées de la DIRECCTE et des autres partenaires, puis à la mise en œuvre d'un plan d'action drastique par la structure, l'une des plus importantes SIAE du département qui avait connu de graves difficultés financières la conduisant à sa mise en redressement judiciaire sur la période 2014-2015, a vu en 2016 la majeure partie de ses difficultés se résorber, ce qui a permis sa sortie de ladite procédure.

La mission handicap

Entreprises adaptées :

La Nièvre compte désormais quatre entreprises adaptées depuis la création d'ADAPEI SAS en mai 2016.

Cette entreprise adaptée est, avec ADAPAYSAGE, la deuxième créée par l'association ADAPEI de la Nièvre. Elle est intégrée au sein d'un pôle Travail, constitué des deux entreprises adaptées et d'un ESAT.

Son activité unique, basée à Clamecy, consiste en des travaux de conditionnement de poudre chimique pour le groupe Solvay.

Handicap

Le service « personnes vulnérables » de la DDCSPP a orienté son action selon 4 axes :

- le financement de la MDPH de la Nièvre : les moyens budgétaires alloués à la MDPH en 2016 ont été nettement majorés.

- la participation de l'Etat aux instances de la MDPH : le maintien des relations partenariales avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Nièvre (MDPH) s'est poursuivi en 2016, de façon plus marquée. Des contacts réguliers sont entretenus avec la direction du GIP. L'Etat (DDCSPP) est toujours représenté dans les nombreuses instances renouvelées et animées par la MDPH.

- la lutte contre la maltraitance : l'antenne nivernaise d'Alma 58 dénommée depuis mars 2016 (suite à une modification des statuts) Alma 58 & 89, membre de la Fédération 3977 contre la maltraitance, a assuré l'écoute des appels provenant de la Nièvre et de l'Yonne signalant la situation des personnes les plus vulnérables (des personnes âgées et/ou des personnes handicapées).

Le financement de l'antenne en 2016 est identique à celui de 2015, à savoir 7 500 €.

- la surveillance des séjours pour adultes handicapés : les activités de vacances avec hébergement d'une durée supérieure à cinq jours, destinées spécifiquement à des groupes constitués de plus de trois personnes handicapées majeures, sont contrôlées par la DDCSPP, sur le fondement du code du tourisme. Ils visent à s'assurer de la qualité du séjour proposé, de la sécurité des lieux et des personnes, ainsi que de l'état de santé, de l'intégrité et du bien être physique et moral de personnes en situation de handicap.

L'application de la législation du travail

Depuis le 15 septembre 2014, par mise en application d'une réforme décidée par le ministre du travail en 2012, la Nièvre compte une unité de contrôle (UC) composée de 7 sections. Elle est animée et pilotée par un responsable d'unité de contrôle (RUC). Les actions programmées pour les sections d'inspection présentes sur le département ont porté sur : la santé et la sécurité des travailleurs dans le BTP (prévention du risque de chute de hauteur et prévention des risques liés à l'inhalation des fibres d'amiante), l'accompagnement au dialogue social, la lutte contre le travail illégal, la prévention du risque de collision engins/piétons.

Le Logement

La prévention de l'exclusion et insertion des personnes

Les moyens attribués en 2016 au titre de la prévention de l'exclusion et de l'insertion des personnes vulnérables, destinés notamment à l'hébergement et à la veille sociale, s'élèvent à 3 168 977 €.

Ces moyens ont aussi permis la consolidation et le renforcement des dispositifs existants, notamment :

- le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) dont l'objectif est d'améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes sans abri ou risquant de l'être et de construire des parcours d'insertion adaptés conduisant à l'autonomie. En 2016, 528 ménages (dont 564 adultes et 148 enfants) ont été accueillis ;

- l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) : 3 postes équivalent temps plein de travailleur social sont affectés à ce dispositif permettant à 84 ménages en difficulté d'accéder à un logement et de s'y maintenir.

Le nombre de sorties des Centres d'hébergement d'urgence (CHRS) vers le logement : 50 personnes sortant de CHRS ont accédé à un logement ordinaire et 17 à un logement intermédiaire (résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs, maison relais).

Par ailleurs, l'allocation logement temporaire d'un montant de 281 540 € a permis le financement de 68 logements et d'une aire d'accueil (36 emplacements) située à Nevers, pour les gens du voyage.

La prévention et le traitement des expulsions locatives

En 2016, le suivi des expulsions locatives sur l'agglomération de Nevers s'est soldé par 314 assignations devant le tribunal d'instance et 169 commandements de quitter les lieux ont été traités par les services. 88 décisions accordant le concours de la force publique ont été prises, 57 interventions effectives ont eu lieu.

La mise en place, en 2011, de la commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) (ayant pour objectif d'optimiser le dispositif de prévention des expulsions en coordonnant l'action des différents partenaires concernés) se concrétise, en 2016, par 7 réunions qui ont eu lieu au cours desquelles

330 dossiers ont été étudiés. Il convient de souligner le partenariat constructif qui s'est établi avec les différents services (Conseil départemental, Caisse d'allocations familiales, Mutualité sociale agricole, mairies, bailleurs sociaux) et autres partenaires : Union départementale d'aide aux familles (UDAF), Banque de France, Union nationale de la propriété immobilière (UNPI).

Le financement du logement social

55 logements sociaux ordinaires ont été financés en 2016 : 36 PLUS (prêt locatif à usage social), 17 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), 2 PLS (prêt locatif social) pour un montant d'aides de l'État de 84 494 €. Les 6 projets financés sont :

- 30 logements neufs de Nièvre Habitat à Fourchambault,
- 8 logements acquis-améliorés de Nièvre Habitat à Cosne-sur-Loire,
- 5 logements acquis-améliorés de Logivie à Cosne-sur-Loire,
- 2 logements acquis-améliorés de Logivie à Nevers,
- 8 logements neufs communaux à Ouroux-en-Morvan,
- 2 logements acquis-améliorés d'un bailleur privé à Nevers.

L'EHPAD de Moulins-Engilbert a bénéficié de 28 agréments PLS (prêt locatif social).

L'EHPAD de Dornes a bénéficié de 75 agréments PLS (prêt locatif social).

L'EHPAD d'Entrains-sur-Nohain a bénéficié de 35 agréments PLS (prêt locatif social).



Visite de Madame la Ministre du Logement et de l'Habitat durable (juin 2016)

Le financement du parc privé (ANAH)

306 logements ont été subventionnés, avec 21 logements locatifs et 285 propriétaires occupants.

La répartition des dossiers subventionnés est la suivante :

- 209 propriétaires bénéficiant du Programme « Habiter Mieux »,
- 7 logements indignes ou dégradés,

- 98 logements pour l'amélioration de l'autonomie à la personne.

Le montant de subventions Anah s'est élevé à 1 935 917 € et l'aide du FART (Fonds d'aide à la rénovation thermique) a été de 457 178 €.

Sur 285 propriétaires occupants, 232 étaient des propriétaires très modestes.

L'année 2016 a vu :

- le subventionnement de 17 logements locatifs et de 4 propriétaires occupants dans le cadre de l'opération d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU) multi-sites de Nevers et Fourchambault lancée fin 2015 ;
- le lancement d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH sur la communauté de communes « Portes Sud du Morvan ».

Les actions dans le champ de l'asile et de l'intégration à la nationalité

Accueil de réfugiés

70 personnes représentant 15 familles syriennes et centrafricaines ont été accueillies dans le département, accompagnées par la Fédération des œuvres laïques (FOL) ou COALLIA.

Centres d'Accueil et d'Orientation (C.A.O.)

. 2 centres d'accueil et d'orientation temporaires (instruction du 9 novembre 2015 relative à la création de centres de mise à l'abri pour les migrants de Calais) ont été mis en place à Poiseux et Decize. 42 personnes en provenance de Calais ont été accueillies et orientées courant 2016. Ces deux centres ont fermé en mars et juillet 2016.

. 2 centres d'accueil et d'orientation permanents ont été créés à Decize et Nevers. Au 31 décembre 2016, 40 personnes étaient présentes, accompagnées par la FOL et COALLIA.

. 1 centre d'accueil et d'orientation pour mineurs non accompagnés (CAOMI) a été créé à Challuy. Il a accueilli 30 mineurs non accompagnés en provenance de Calais, par la Fédération des Œuvres Laïques. Le centre a fermé début 2017 après le départ des derniers mineurs.

Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (C.A.D.A.)

Dans le cadre de la note d'information du 10 novembre 2015 relative à la création de 8 630 nouvelles places de CADA, la Fédération des Œuvres Laïques de la Nièvre a présenté un projet de création d'un CADA de 88 places à La Charité-sur-Loire.

Ouverture effective du centre au 21 novembre 2016 avec montée en charge progressive. Les dernières places ont été ouvertes en janvier 2017.

Le département de la Nièvre dispose donc de 313 places de CADA.

» 2 019 115 €

ont été alloués à l'accueil et à l'hébergement des demandeurs d'asile en 2016.

L'accueil des gens du voyage

Le dernier Schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage est en vigueur depuis le 11 septembre 2013. Il devra être révisé en 2017 pour tenir compte de la loi NOTRe qui ajoute, aux compétences obligatoires des communautés de communes et communautés d'agglomération, « l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage », au 1^{er} janvier 2017. La commission consultative des gens du voyage s'est réunie le 23 juin 2016 en vue de préciser les projets et attentes des communes concernées par l'accueil des gens du voyage.

Après une étude pré-opérationnelle réalisée en 2014, une MOUS (maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale), portée par Nevers-Agglomération, a démarré en novembre 2016, afin de déterminer le type d'habitat adapté aux problématiques des familles sédentarisées de l'aire d'accueil de Nevers (avenue du Stand).

Ce dispositif, d'un montant de 142 000 €, est financé à 50 % par l'Etat sur 3 ans.

Les actions en faveur des familles vulnérables

La coordination des dispositifs de soutien à la parentalité

Le second semestre de l'année 2016 a été marqué par l'installation du comité départemental des services aux familles (CDSF), prolongement du comité départemental de coordination des dispositifs de soutien à la parentalité (CDCSP) - ayant pour objectif l'élaboration du schéma départemental des services aux familles.

Le Président du Conseil départemental rejoint la vice-présidence de l'instance gouvernementale en raison de l'intégration du secteur de la petite enfance aux dispositifs de soutien à la parentalité.

La protection juridique des majeurs

L'année 2016 a entériné le partenariat construit avec l'autorité judiciaire (Procureur de la République et juges d'instance) afin de coordonner leurs actions respectives.

La réforme du financement des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) a été mise en œuvre, confiant à l'Etat le

financement quasi exclusif (en lieu et place des sept financeurs).

L'enveloppe départementale dédiée au financement des services MJPM a été multipliée par trois (3 662 996 €). La Nièvre a bénéficié, pour la première fois depuis 7 ans, de crédits supplémentaires destinés au financement de mesures nouvelles reconductibles, pour un montant de 135 368,86 €. Ces moyens budgétaires ont permis notamment le financement de plusieurs créations de poste de mandataire judiciaire à la protection des majeurs et le déménagement du service MJPM de la Mutualité Française.

Les mandataires individuels

L'enveloppe départementale dédiée au financement des onze mandataires individuels a été doublée en 2016 pour atteindre 440 322 €. La DDCSPP a instruit 9 candidatures en vue d'exercer le métier de MJPM.

Les contrôles et inspections des mandataires judiciaires à la protection des majeurs

Une mesure de police administrative a été notifiée à un mandataire individuel, son agrément lui a été retiré, puis il a été radié de la liste départementale. Une seconde inspection d'importance a visé les deux préposés d'établissement, à la suite d'échanges et de questionnements partagés avec l'autorité judiciaire. Deux mesures de police administrative ont été notifiées aux deux préposés d'établissement (comportant des intentions d'injonctions, des rappels à la réglementation, et recommandations). Il convient de signaler qu'il s'agit de la première inspection touchant des préposés d'établissement dans la Nièvre. Le contrôle a fait l'objet d'un retour aux juges d'instance.

La représentation légale des pupilles de l'Etat et de l'activité du conseil de familles

4 conseils de famille ont été organisés en 2016 au sein desquels a été examinée la situation de 10 enfants. 8 d'entre eux ont été déclarés pupilles de l'Etat en 2016, ce qui représente une proportion plus élevée que les années précédentes. Les situations examinées présentent des caractéristiques de complexité croissante.

La politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité exerce une mission transversale en vue d'intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans la conception et le pilotage des politiques publiques. Les axes principaux de la

politique en faveur des femmes concernant l'égalité professionnelle et la lutte contre les violences sexistes.

Dans la lutte contre les violences, l'existant a été préservé, les associations partenaires (AFED, ANDAVI, CIDFF) ont bénéficié de subventions.

En matière d'égalité professionnelle, on retiendra l'organisation annuelle par l'association FETE (femmes, égalité, emploi) du carrefour des carrières au féminin fin janvier 2016, avec la délégation régionale aux droits des femmes et à l'Egalité (DRDFE). Ces rencontres organisées sur différentes communes du département ont pour vocation d'informer les jeunes filles (collégiennes, lycéennes, étudiantes) et les femmes en recherche d'emploi ou en projet de reconversion à diversifier leurs choix d'orientation. L'objectif étant de présenter et d'informer sur de nombreux métiers dits "masculins" et découvrir, entre autres, les métiers de la production, de la maintenance, de la vente, du transport, de la recherche et du développement, de l'informatique.



La rénovation urbaine et la politique de la ville

La politique de la ville a pour objet de réduire de façon significative les inégalités sociales entre les citoyens et les écarts de développement entre les territoires, notamment en matière d'emploi, de développement économique, de réussite éducative, de santé et de sécurité publique. Elle contribue à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations. Elle fournit aux secteurs dégradés, des perspectives de développement en les arrimant aux dynamiques des territoires dans lesquels ils se situent.

Le renouvellement urbain et programme de l'ANRU

Le programme national de rénovation urbaine dont la gestion a été confiée à l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) vise à renforcer l'attractivité et à améliorer le cadre de vie de certains quartiers en difficulté situés en zones urbaines sensibles (ZUS), en favorisant la mixité sociale par le développement et la diversification de

l'offre de logements et le réaménagement des espaces publics. **(1 quartier).**

Une convention pluriannuelle de rénovation urbaine du quartier de la Grande Pâture a été formalisée en 2007 entre la ville de Nevers et l'ANRU. Cette convention a prévu un financement de l'agence par voie de subventions d'un montant de 15 M€ pour un montant global de l'opération estimé à 63 M€ TTC.

Le dernier versement ANRU relatif aux travaux d'aménagement, concernant cette opération, a été effectué courant 2016.

Dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU), l'ANRU a réservé une enveloppe pluri-annuelle de 19 M€ pour l'ex-région Bourgogne, afin de financer la rénovation de 7 « quartiers politique de la ville » sur un ensemble de 12 quartiers d'intérêt régional. Pour la Nièvre, il s'agit du quartier du Banlay à Nevers.

En préfiguration du projet de renouvellement urbain de ce quartier (qui recense 2 090 habitants et 1 237 logements, le plaçant comme le 2ème quartier le plus peuplé sur les 7 référencés), un protocole a été signé le 8 avril 2016 entre la ville, Nevers-Agglomération, l'ANRU, le préfet de département, les bailleurs sociaux (Nièvre Habitat et Coopération & Famille), la Caisse des dépôts et consignations, le Conseil régional et le conseil départemental. Le protocole détermine 3 missions :
1, assistance pour la consolidation de la gouvernance et de la faisabilité financière,
2, organisation de la concertation et de la coordination de la co-construction du projet avec les habitants,
3, approfondissement du diagnostic et définition de la vocation du quartier à 15 ans, programmation et conception du projet urbain.

Autre axe important du renouvellement urbain sur le département : le projet portant sur le quartier Saint-Laurent à Cosne-Cours-sur-Loire. Ce quartier n'ayant pas été reconnu d'intérêt régional par l'ANRU, l'Agence n'interviendra pas financièrement. Le Conseil régional s'est engagé, quant à lui, sur un financement à hauteur de 4,3 M€ dans le cadre du CPER et du FEDER, pour les opérations liées à l'habitat, à l'aménagement des espaces publics et à la réhabilitation des équipements publics.

La politique de la ville : contrat de ville 2015-2020

La politique de la ville dans le département de la Nièvre concerne deux territoires : l'agglomération de Nevers (4 quartiers) et la commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Quartier
Saint
Laurent à
Cosne-sur-
Loire



En application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, des conseils citoyens doivent être constitués dans chaque quartier prioritaire. Ces instances, constituées à parité par les habitants et les forces vives des quartiers (associations, commerces...), sont associées à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville, ainsi qu'aux projets de renouvellement urbain. Ainsi, 5 Conseils citoyens se sont déroulés sur 4 quartiers du département courant 2016.

Les crédits du programme 147 et du CIEC

Les crédits du programme 147 « politique de la ville » se sont élevés pour l'année 2016 dans le département de la Nièvre à 440 000 € (hors Internats excellence : 4 000 € et cordées de la réussite : 22 000 €).

L'enveloppe complémentaire de crédits du Comité Interministériel pour l'Égalité des Chances (CIEC) de 46 415 € en 2016 a permis notamment :

- la mise en œuvre des actions de qualification des conseillers citoyens (16 760 €)
- le renforcement du Fonds de participation citoyenne sur le territoire de la Communauté d'agglomération (9 000 €).
- la création d'un FPH à Cosne-Cours-sur-Loire (3 000 €).

Le FPH est un fonds qui a pour objectif de soutenir les initiatives et manifestations ponctuelles des habitants des quartiers prioritaires. L'objectif des demandes doit contribuer à améliorer le lien social et la vie locale du quartier (fêtes de quartiers, actions culturelles...).

5. Services aux citoyens et modernisation des services de l'État

L'Etat exemplaire

La politique immobilière de l'État

La politique immobilière de l'Etat a pour objectif d'optimiser l'occupation et l'entretien du parc immobilier de l'État tout en intégrant les nouveaux enjeux comme la réduction de la consommation énergétique des bâtiments, la sécurité des personnes et la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Afin d'atteindre cet objectif, l'Etat a mis en place le Schéma Directeur Immobilier Régional (SDIR) après une phase d'expérimentation dans 5 régions (Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays-de-la-Loire, Rhône-Alpes et La Réunion).

Le SDIR a permis l'apparition de 2 outils : le référentiel technique (RT) et l'outil d'aide à la décision (OAD), qui permettent d'avoir une vision d'ensemble du patrimoine immobilier de l'État, et ainsi d'établir des stratégies de gestion.

L'accompagnement de la Loi sur l'accessibilité

En 2016, la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité (SCDA) a tenu 20 réunions. Les membres de cette commission ont été amenés à étudier et à donner un avis sur 548 dossiers (Permis de Construire, Autorisation de Travaux et Déclaration Préalable), dont 162 dérogations.

Compte tenu de la date butoir du 27 septembre 2015 liée aux dossiers Ad'AP, la DDT a dû faire face à un surcroît de dossiers jusqu'en avril 2016, ce qui a engendré le traitement de

435 dossiers supplémentaires avec des avis tacites favorables (dont 217 dérogations), après instruction et sans passage en SCDA. En parallèle, le service a réceptionné 92 dossiers d'avis pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

La DDT a poursuivi la construction d'une démarche cohérente avec les chambres consulaires, initiée en 2015. Des réunions d'information ont lieu avec la CCI et la CMA pour que ces dernières informent les gestionnaires d'ERP qui leur sont affiliés, des obligations qu'ils doivent respecter.

La DDT a également un rôle de conseil auprès des collectivités locales et des propriétaires privés d'établissements recevant du public : près de 70 visites sur le terrain et des conseils téléphoniques quotidiens.

» Amélioration des conditions de travail

Les agents de l'Agence territoriale de Château-Chinon ont intégré, courant octobre 2016, le bâtiment rénové acquis par la Communauté de Communes du Haut Morvan situé Place François Mitterrand. L'accessibilité des usagers en est facilitée et permet, ainsi, de répondre aux nouvelles normes.

L'incidence des mutualisations régionales dans la Nièvre

Le ministère de l'Intérieur a engagé une réforme destinée à centraliser l'instruction des demandes de passeports au niveau régional. Le passeport est aujourd'hui délivré dans le cadre d'un processus intégralement dématérialisé, adapté aux démarches de mutualisation des tâches d'instruction. Cette réforme s'est traduite par la création d'une plate-forme par région. Pour la Bourgogne-Franche-Comté, elle est implantée à la préfecture de la Nièvre.

Depuis début 2015, la plate-forme régionale « passeports » instruit les demandes de passeports pour les départements de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de l'Yonne et de la Côte d'or (ex-région Bourgogne) et les cartes nationales d'identité pour le département de la Nièvre. 7 agents composent la plate-forme actuelle.

Au 31 décembre 2016, ont été délivrés :

- 11 264 cartes nationales d'identité pour le département de la Nièvre
- 4 840 passeports pour la Nièvre.

La labellisation Qualité de la préfecture

Le référentiel « QUALIPREF 2.0 » comme le label Marianne porte sur l'accueil général des usagers, mais s'attache en outre à renforcer les engagements liés aux métiers exercés par les agents de la préfecture (relations avec les collectivités locales, communication d'urgence en cas d'événement majeur). Enfin, il vise aussi à développer une offre de services numériques en s'appuyant sur le site Internet des services de l'État dans la Nièvre et les réseaux sociaux.

Cet attachement des personnels à participer à la modernisation de l'administration se poursuit avec la prise en compte de nouveaux engagements vis-à-vis des usagers, liés au développement des procédures dématérialisées : possibilité de prendre des rendez-vous en ligne, de télécharger et obtenir en ligne les imprimés et la liste des pièces justificatives pour l'ensemble des démarches administratives, présence renforcée sur les réseaux sociaux, création de foires aux questions sur le site Internet des services de l'État dans la Nièvre.



Un label estampillé.

Ces procédures visent à offrir à l'usager, parallèlement aux accueils physiques et téléphoniques, une relation nouvelle et complémentaire avec l'administration.

Pour entrer en contact avec l'administration départementale, chaque usager peut ainsi se rendre sur le site internet des Services de l'État de la Nièvre (www.nievre.gouv.fr) et accéder à l'ensemble des démarches administratives. Sur la page d'accueil, le site Internet propose une rubrique spécifique dédiée au dispositif de saisine par la voie électronique (SVE), qui oriente l'usager directement vers le portail internet consacré à la SVE (www.contact-demarches.interieur.gouv.fr).

Pour les démarches qui le permettent, ce dispositif, facultatif et gratuit, permet donc de renseigner en ligne un formulaire de dépôt de demande, d'y joindre les pièces justificatives nécessaires à l'accomplissement de la démarche et de le

transmettre aux services administratifs compétents. Ces démarches peuvent s'effectuer, selon la thématique, auprès de la préfecture de département ou d'une direction départementale interministérielle (DDT, DDCSPP).

La délivrance des titres citoyenneté

- Carte nationale d'identité : en 2016, 10 400 cartes nationales d'identité ont été délivrées.

Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2014, la carte nationale d'identité est valable 15 ans pour les personnes majeures, sans démarche particulière. Elle reste d'une validité de 10 ans pour les personnes mineures.

- Passeport biométrique : le nombre de passeports biométriques délivrés en 2016 est de 4 383 pour le département de la Nièvre. La plate-forme régionale « passeports » a instruit 51 167 demandes en 2016 pour l'ensemble des 4 départements bourguignons.

- Asile : Pour mémoire, les demandeurs d'asile primo-arrivants sont reçus par la préfecture de Côte d'Or dans le cadre du schéma régional prévu par la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme de l'asile. Le nombre total de personnes accueillies au guichet du bureau de l'immigration, de la nationalité et de l'état civil à la préfecture de la Nièvre, dans le cadre d'une demande d'asile et du renouvellement d'un récépissé ou d'une attestation, est de 487 personnes. Le schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile permet d'assurer une meilleure répartition territoriale de l'offre d'hébergement dédiée aux demandeurs d'asile.

- Titres de séjour : 11 777 personnes ont été accueillies en 2016 à la préfecture hors demandes d'asile (contre 11 901 personnes accueillies en 2015).

1 482 titres de séjour (hors récépissés et attestations) ont été délivrés de janvier à novembre 2016, soit une légère diminution par rapport à 2015.

- Acquisition de la nationalité française : depuis le mois d'octobre 2015, la compétence pour le traitement des demandes d'acquisition de la nationalité française relève de la plate-forme régionale située à la préfecture de la Côte d'Or. La cérémonie d'accueil dans la citoyenneté reste de la compétence de la préfecture de département.

A la sous-préfecture de Château-Chinon, 655 dossiers de demande de carte grise ont été déposés, 154 personnes prises en charge en commission médicale des permis de conduire, 17 dossiers de renouvellement de permis de

conduire, 41 demandes d'autorisation relative à des manifestations publiques ou sportives, 8 demandes d'agrément de gardes particuliers et 199 demandes concernant des associations...

37 enquêtes ont été demandées dans le cadre de la prévention et le traitement des expulsions locatives pour trouver des solutions de maintien dans les lieux ou de relogement. Après concertation, seulement 1 concours de la force publique a été accordé.

Depuis 2016, deux agents dont un service civique sont en charge de l'accueil pour la sous-préfecture.

A la sous-préfecture de Clamecy,

2 256 dossiers de demande de carte grise ont été contrôlés,

132 dossiers présentés à la commission médicale des permis de conduire,

29 dossiers d'autorisation relatives à des manifestations sportives,

6 demandes d'agrément de garde particulier,

187 demandes concernant des associations...

Dans le cadre de la prévention et du traitement des expulsions locatives, 25 assignations aux fins de résiliation du bail ont été reçues, les dossiers ont été solutionnés sans le concours de la force publique.

A la sous-préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire,

370 dossiers complets de demande de carte grise ont été reçus et contrôlés avant transmission en préfecture, 505 personnes présentées à la commission médicale des permis de conduire, 13 arrêtés d'autorisation pris relatifs à des manifestations sportives, 282 demandes traitées concernant des associations.

Dans le cadre de la prévention et du traitement des expulsions locatives, 14 concours de la force publique ont été accordés suite à 45 assignations aux fins de résiliation de bail reçues pour des procédures d'expulsion.

La commission d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP s'est réunie à 13 reprises et 46 ERP ont été visités.

L'accueil et les services rendus à la direction départementale des finances publiques (DDFIP)

DDFIP - Mise en œuvre des engagements de qualité

Depuis 2004, la DGFIP a engagé une démarche forte d'amélioration du service rendu aux usagers au travers du programme

« pour vous faciliter l'impôt ». C'est dans ce cadre qu'a été créé le conciliateur fiscal et qu'ont été mis en place plusieurs engagements de l'administration envers les usagers.

Le référentiel Marianne conforte ces engagements, applicables aux services de la direction départementale des finances publiques ayant une mission fiscale, aux trésoreries spécialisées du secteur public local et hospitalier. Les mesures de ces engagements, réalisées tout au long de l'année 2016 dans le département, se sont révélées satisfaisantes (97,12 %).

» Le conciliateur fiscal,

Auquel les usagers de la Nièvre peuvent s'adresser en cas de différend, est très sollicité. Pour l'année 2016, 345 saisines (contre 251 en 2015) ont été reçues avec un taux de réponses dans le délai de 30 jours de 97,12 % en 2016 (contre 88,84 % en 2015).

La montée en puissance des moyens automatisés de paiement

Dans le département de la Nièvre, la totalité des trésoreries a été équipée de Terminaux de Paiement Électronique. Ainsi, les usagers peuvent désormais payer impôts, amendes, timbres fiscaux et produits communaux au guichet de tous les centres des finances publiques du département par carte bancaire.

La direction départementale de la Nièvre déploie, en collaboration avec les ordonnateurs locaux, le paiement à distance des titres de recettes (cantine, crèche, factures d'eau...) par carte bancaire, via Internet, grâce au dispositif TIPI (Titres Payables par Internet). En 2016, 30 nouveaux contrats TIPI ont été passés contre 23 en 2015.

. Plan de réduction des espèces

La DGFIP s'est engagée dans un plan de réduction des espèces pour des raisons de sécurité et de lutte contre la fraude.

Des télé-procédures fiscales au service des usagers

Bien que la Nièvre soit en progression en 2016, elle demeure en retrait au regard des résultats nationaux (34,03 % de déclarations en ligne contre plus de 49 % au niveau national).

Une opération de communication et de formation a été expérimentée en 2016 pour inciter à l'utilisation des services en ligne.

La mise en ligne du compte fiscal des

professionnels et des particuliers (www.impots.gouv.fr) offre aux usagers des services de plus en plus performants qui font l'objet de campagnes d'information et de promotion.

48 947 contribuables (particuliers) ont télédéclaré leurs revenus en 2016 (37 558 en 2015). Les avantages de la déclaration en ligne (délais supplémentaires, calcul immédiat de l'impôt...), ainsi que les améliorations apportées ces dernières années (procédure d'accès simplifiée, report automatique des données, lien direct avec le service de paiement...) sont indéniables.

Par ailleurs, 31 458 nouvelles adhésions aux moyens modernes de paiement (mensualisation, prélèvement à l'échéance et télépaiement) ont été enregistrées pour l'année 2016 (26 378 en 2015).

Pour les professionnels, l'abaissement des seuils de télédéclarations et de télépaiements a conduit à la dématérialisation totale fin 2014. Pour accompagner les petites entreprises vers cette transition au tout numérique, un poste informatique dédié a été mis à disposition des usagers professionnels en libre-service dans les 3 services des Impôts des entreprises du département.

Les missions cadastrales et foncières à l'ère du numérique

Le Centre des Impôts fonciers est notamment chargé de la mise à jour du plan cadastral du département de la Nièvre. Entièrement dématérialisé depuis 2012, ce plan est consultable en ligne sur internet (www.cadastre.gouv.fr). Ce service fonctionne de façon satisfaisante et rencontre un grand succès.

Les 21 offices notariaux du département sont tous équipés de l'application [télé@ctes](mailto:tele@ctes). Ce développement permet d'améliorer les délais de publication des actes et de réponse aux demandes de renseignements.

La direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) – services de l'Etat au citoyen

Le comité médical et la commission de réforme (CMCR)

Les instances médicales administratives ont organisé 30 séances en 2016 : 11 commissions de réforme et 19 comités médicaux.

Deux comités médicaux spécifiques ont été organisés en 2016. Il s'agit de comités médicaux se fondant sur les dispositions du code de la santé publique et concernant la situation médicale des seuls praticiens hospitaliers.

L'activité annuelle globale suivie par le secrétariat Etat (DDCSPP) du comité médical et de la

commission départementale de réforme de l'exercice 2016 a fléchi – comme il était prévu - en raison de la mise en œuvre de la réforme de 2015 visant à transférer le secrétariat et les 803 dossiers des agents de la fonction publique territoriale, au centre de gestion et aux dernières collectivités locales concernées.

Toutefois, il reste au secrétariat du CMCR de la DDCSPP encore 2 800 dossiers de personnels à gérer, provenant de toute la fonction publique hospitalière (MADEF comprise) et de la fonction publique d'Etat de la Nièvre.

La complexité croissante des situations examinées en séance a engendré un allongement de la durée d'examen individuel des dossiers des agents.

Par ailleurs, les pratiques ont évolué vers une amélioration de la communication entre les médecins de prévention des administrations et les médecins des instances médicales départementales. Ainsi, les médecins de prévention sont davantage associés et sont régulièrement représentés en séance pour échanger sur les situations les plus délicates.

Enfin, à l'initiative du médecin de prévention du centre de gestion de la fonction publique territoriale, une journée de formation et d'échanges a été organisée en fin d'année 2016, à destination de l'ensemble des référents CMCR des services administratifs des fonctions publiques territoriale et hospitalière, afin de caler les pratiques des administrations aux textes et aux attentes des médecins.

La protection économique des consommateurs

Le contexte départemental et ses problématiques

- *Une population vulnérable à protéger* : La population de la Nièvre vieillit et le revenu moyen par habitant est le plus bas de la Bourgogne – Franche-Comté. Ces consommateurs méritent une protection particulière, notamment sur les postes budgétaires les plus sensibles et dans les zones rurales à faible offre commerciale. Des pratiques fragilisent également les consommateurs (achats sur le web, démarchage à domicile et téléphonique, dématérialisation des contrats).

- *Une nécessaire surveillance* de la qualité et sécurité de l'offre de produits et de services, en lien notamment avec l'activité touristique et la valorisation des territoires.

Les actions réalisées en 2016 :

Une administration à l'écoute des consommateurs

Les consommateurs qui contactent nos services sont informés de leurs droits (dont ceux issus de la «loi Hamon») et des voies de recours au civil et au pénal. La DDCSPP 58 organise par ailleurs les premier et troisième jeudis du mois une permanence spécialisée dans le secteur relevant du droit de la consommation (Permanence conso).

Des orientations issues du Programme National d'enquêtes (PNE) de la DGCCRF pour 2016 et compatibles avec l'activité économique régionale et départementale.

. Protection économique des consommateurs : faits marquants à noter

-*Le secteur de l'immobilier* (agences, BTP) qui représente une part importante des frais des ménages :

- 8 agences immobilières ont été contrôlées, donnant lieu à 7 avertissements et une injonction administrative.

Les enquêtes donneront lieu à des suivis en 2017.

- 8 établissements de dépannage à domicile (plomberie, ramonage, électricité, photovoltaïque etc) ont révélé des anomalies, donnant lieu à des avertissements et injonctions administratives (tarifs ou devis imprécis, non prise en compte des nouvelles obligations précontractuelles issues de la « loi consommation »).

- *Le secteur médico-social* avec le contrôle de 3 maisons de retraite et 4 services d'aide à domicile pour personnes dépendantes :

Les principales anomalies concernent les nouvelles obligations pré-contractuelles issues de la « loi consommation » et loi d'accompagnement sur le vieillissement, pas toujours respectées ainsi que la présence de clauses illicites et abusives dans certains contrats. De nouvelles enquêtes sont programmées en 2017 dans ces secteurs.

- *Le secteur de l'hébergement touristique*, notamment dans le Morvan, et en particulier l'offre en chambres d'hôtes (orientation régionale) : des anomalies ont été constatées notamment en matière d'information des consommateurs (tarifs, utilisation abusive du terme chambres d'hôtes), mais aussi de respect des obligations correspondant à cette forme d'hébergement (propriétaires non présents sur place ou dépassement du nombre de chambres conduisant à une concurrence déloyale avec les hébergements plus classiques).

Sécurité des produits et services non alimentaires

Le contrôle de la sécurité des produits et services a été réalisé dans le cadre des contrôles CPMM (Contrôles Première Mise sur le Marché - Processus d'enquêtes sous démarche qualité), de nos obligations communautaires (jouets, matériel

électrique, cosmétiques, chimie) et d'enquêtes nationales plus spécifiques (équipements de protection individuelle, cabines UV de bronzage, aires collectives de jeux, biocides et produits chimiques).

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) est le point de contact national dans la gestion des retraits et rappels de produits dangereux (parmi lesquels, les rappels volontaires formulés par les professionnels). Les rappels résultant de prélèvements locaux donnent lieu (si une dangerosité a été constatée par des analyses et essais) à une information de l'Unité d'Alerte de la DGCCRF. La rédaction de 3 Fiches d'Indice de Danger (FID) a été mise au point pour affiner ce dispositif.

L'UD DIRECCTE – Information et conseil de la législation au droit du travail

L'unité départementale Nièvre de la DIRECCTE a pour mission de faciliter l'accès au droit du travail. Salariés, employeurs, représentants du personnel, organisations syndicales de salariés, organisations professionnelles peuvent obtenir des renseignements relatifs à l'application du droit du travail.

Le Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)

Le Service départemental de l'ONACVG tient à jour l'annuaire de toutes les associations d'anciens combattants et patriotiques. Il réalise tous les mois une feuille d'information à destination de toutes les administrations et associations concernées. Le Service départemental de l'ONACVG anime le réseau de ces associations et demeure leur interlocuteur privilégié.

Tout comme les années précédentes, l'ONACVG a organisé ou été partenaire en faveur de la transmission des savoirs de démocratisation de la culture à travers des expositions et actions mémoire destinées à mettre en lumière la mémoire du monde combattant.



Rallye de la mémoire (mai 2016)

Il est l'interlocuteur des administrations, établissements publics et collectivités du département.

En janvier 2015, l'ensemble des 4 500 feuilles du cadastre napoléonien est venu enrichir les archives. Une partie de ces plans a déjà été restaurée et numérisée en vue d'une mise en ligne dès le début 2016. Sur 2 ou 3 ans, l'ensemble du fonds sera ainsi traité, inventorié et valorisé.

L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

L'UDAP de la Nièvre renforce son action en faveur des publics par sa présence sur le terrain par :

- un renforcement de la présence sur le terrain,
- des permanences tenues dans les collectivités locales (16 à Nevers, 8 à Clamecy, 3 à Donzy et 2 à Cosne-cours-sur-Loire,
- une assistance à maîtrise d'ouvrage et des conseils aux collectivités locales par une expertise concertée dans le cadre des tournées de l'atelier d'aménagement (11 labels),
- les tournées qui permettent de rencontrer in situ les porteurs de projets (238 tournées, 183 rendez-vous),
- l'accompagnement de l'UDAP à la vente du Château de Meauce et à la mise en place des conditions de restauration.



Prêt d'un trésor national aux Etats Unis en 2016 (tableau des Frères Le Nain)

Les Archives départementales de la Nièvre

Le contrôle scientifique et technique exercé par le directeur des Archives départementales sur les archives publiques participe à la modernisation des services de l'Etat, dans la mesure où il vise à optimiser la gestion de l'information et du cycle de vie des documents administratifs.

6. Relations avec les collectivités locales et finances publiques

Face à une nouvelle organisation des collectivités et à la montée en puissance des intercommunalités, l'État doit conforter son offre en matière d'assistance aux territoires et l'adapter à cette nouvelle donne.

L'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) qui a été arrêté le 29 mars 2016. Il réduit le nombre d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de 28 à 11 et celui des syndicats de 128 à 100. Les arrêtés de fusion ont nécessité un important travail de rédaction concernant les compétences des nouvelles communautés de communes. En 2017, celles-ci devront stabiliser leurs compétences optionnelles en les restituant aux communes ou en les étendant à l'ensemble de leur territoire. Ce délai court en 2018 pour les compétences facultatives.

Relations avec les Collectivités Locales

Le contrôle de légalité et budgétaire

Au plan statistique en 2016, le volume des actes transmis à la préfecture et aux sous-préfectures est en légère hausse de 0,77 %, avec 20 580 actes transmis contre 20 422 en 2015.

15 recours gracieux ont été adressés et 21 lettres pédagogiques contre 18 recours gracieux et 34 lettres pédagogiques en 2015.

Aucun acte n'a été déféré au tribunal administratif en 2016, comme en 2015. La chambre régionale des comptes a été saisie pour 5 actes budgétaires

contre 6 en 2015.

L'e-administration

La " e-administration " en matière de contrôle de légalité concerne fin 2016, via le dispositif ACTES (Aide au contrôle de légalité dématérialisé), 135 collectivités territoriales contre 114 fin 2015, soit une augmentation de 18,4 %.

Le nombre d'actes transmis par voie électronique a connu une nette hausse par rapport à 2015 : 8 436 actes télétransmis en 2016 contre 6 916 actes en 2015. Soit une augmentation de 21,97 %. Par ailleurs, le taux d'actes télétransmis était de 33,87 % en 2015, il est de 40,99 % en 2016.

En outre, la transmission des actes budgétaires par la voie dématérialisée progresse. Le nombre de collectivités ayant passé une convention est de 121 contre 111 en 2015 soit une hausse de 9 %. 420 actes budgétaires ont été télétransmis en 2016 contre 298 en 2015 soit une augmentation de 40,9 %. 16,26 % des actes budgétaires ont été télétransmis contre 10,72 % en 2015.

Les dotations de l'État versées aux collectivités locales

L'État a attribué 161 464 346 € de dotations aux collectivités de la Nièvre en 2016, en baisse de 8,7% par rapport à 2015. Les plus importantes sont la dotation globale de fonctionnement (DGF) du département qui s'élève à 57 415 433 € et la DGF des communes à 31 554 623 €.

Les autres financements : DETR, réserve parlementaire, FNADT

L'une des mesures annoncées au cours du comité interministériel aux ruralités du 14 septembre 2015 concerne le soutien à l'investissement dans les territoires, notamment par la création d'un fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) et par une majoration de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Les collectivités ont bénéficié d'une aide du FSIL à hauteur de 4 197 462 € (29 projets).

Quant à la DETR, le département de la Nièvre s'est vu attribuer une somme de 9 138 461 €, soit une hausse de 5 % par rapport à 2015. Elle a permis de soutenir 230 projets générant un investissement de plus de 25 M €.

Par ailleurs, 564 264 € ont été consacrés à la réserve parlementaire du ministère de l'Intérieur.

Finances publiques

En 2016, le réseau des comptables de la DDFIP de la Nièvre a contrôlé et procédé au paiement des dépenses, à l'encaissement des recettes et a tenu la comptabilité de 1 219 budgets locaux.

469 609 lignes de titres de recettes ont été prises en charge par les postes comptables du département en 2016, soit une augmentation de plus de 40 % par rapport à 2015 en raison essentiellement du déploiement de FIDES dans les centres hospitaliers de la Nièvre (facturation individuelle des établissements de santé) et qui a eu pour conséquence une augmentation de plus de 66 % du nombre de ligne de titres de recettes émises en 2016 pour les structures concernées.

597 203 lignes de mandats ont été émises, contrôlées et payées au cours de l'année 2016.

Le suivi du taux de recouvrement des produits locaux (98,05 % en 2016 sur exercice 2015) constitue un des objectifs majeurs de la DDFIP.

La DDFIP a procédé en 2016 à l'arrêté et au visa des comptes de gestion sur chiffres de l'exercice 2015 des comptables publics. Ainsi, 93,71 % des comptes de gestion sur chiffres ont été remis aux ordonnateurs du département avant le 15 mars 2016, permettant à ces derniers de connaître de manière anticipée leurs résultats et d'élaborer un budget 2016 sincère et fiable.

Dans ce domaine et dans le cadre de la poursuite de la dématérialisation, la promotion du dispositif de validation électronique des comptes de gestion sur chiffres s'est poursuivie, toujours sur la base du volontariat, en 2016, en direction des ordonnateurs locaux qui ont désormais la possibilité de signer en ligne leurs comptes de gestion via l'application CDG-D SPL accessible par le biais du Portail internet de la Gestion publique (PIGP). Cette application permet aux différents acteurs (comptable supérieur, comptable assignataire et ordonnateur) de valider le compte de gestion sur chiffres de chaque budget. Cette validation remplace la signature papier du compte de gestion sur chiffres.

Aussi, au 31 décembre 2016, 422 budgets avaient adhéré au dispositif de la validation électronique du compte de gestion sur chiffres 2015 dans la Nièvre. La généralisation de ce dispositif se poursuivra en

2017 toujours sur la base du volontariat des ordonnateurs locaux.

La tenue des comptes a été réalisée avec un souci constant de maintien et de renforcement de la qualité comptable dans le but ultime à moyen terme de certification des comptes du secteur public local.

Une convention de partenariat a été signée fin 2015 entre le Préfet et le DDFIP concernant le contrôle budgétaire.

Le conseil financier et fiscal aux collectivités locales

Pour éclairer les élus locaux dans leurs choix fiscaux, en leur permettant de contrôler les éléments d'assiette et la cohérence des produits perçus en matière de fiscalité directe locale, la DDFIP remet à chaque collectivité, tous les ans, les données détaillées qui la concernent. La transmission des données, historiquement réalisée sur papier, s'est peu à peu modernisée. Depuis fin 2012, la mise à disposition des fichiers fiscaux est effectuée sur un portail Internet sécurisé, le Portail Internet de la Gestion Publique (PIGP), auquel les collectivités territoriales ont accès. Depuis 2015, l'ensemble des documents est transmis aux collectivités locales : les fichiers fiscaux de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), les fichiers de cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), les fichiers de rôles de taxes foncières, les fichiers de cotisation foncière des entreprises (CFE), les fichiers de TH, le descriptif des locaux imposés à la TH (1386-TH), le descriptif récapitulant les bases définitives du rôle général de CFE (1081 CFE B) et l'état statistique 1386 TH sont ainsi mis à la disposition des collectivités locales via le PIGP.

Par ailleurs, afin de répondre aux attentes des élus locaux en matière de conseil financier et fiscal, les bases d'imposition doivent être communiquées rapidement aux collectivités locales. Cette année encore, dans le département de la Nièvre, les notifications des états 1259 sont intervenues dans les délais impartis, le 14 mars 2016 pour les communes et le département et le 17 mars 2016 pour les EPCI. En 2016, elles ont également été mises à disposition des collectivités territoriales sur le PIGP. Ainsi, cette année, 95,65 % des collectivités ont téléchargé l'état 1259 TEOM via le PIGP et 97,05 % pour les quatre taxes (situation au 30 mai 2016).

L'effort pour donner un maximum d'informations aux collectivités locales s'est accompagné d'une importante campagne d'aide au téléchargement des fichiers sur le portail.

L'article 79 de la loi NOTRE : Suppression de l'obligation légale de créer un CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants

L'article 79 permet aux communes de moins de 1 500 habitants de supprimer leur CCAS par délibération du conseil municipal.

Lorsqu'une commune a dissous son CCAS, elle exerce directement les compétences ou elle transfère, de plein droit (compétences relevant de l'action sociale d'intérêt communautaire) ou de manière volontaire (compétences qui ne relèvent pas de l'action sociale d'intérêt communautaire), tout ou partie des compétences à l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre. En 2016, les comptables du département ont poursuivi leur travail de promotion de la rationalisation du nombre des CCAS : depuis la fin de l'exercice 2015, 92 CCAS ont été supprimés.

La certification des comptes des établissements publics hospitaliers (EPH)

Les établissements publics de santé sont soumis à l'obligation de régularité, de sincérité et d'image fidèle de leurs états financiers fixée par l'article 47-2 de la Constitution pour l'ensemble des administrations publiques. L'article 17 de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) a ainsi notamment instauré une obligation de certification par un auditeur externe indépendant des comptes des hôpitaux dès lors qu'ils dépassent un seuil de recettes défini par décret.

L'arrêté du 1er août 2014 fixant la liste des établissements publics de santé soumis à la certification des comptes à compter de l'exercice 2015 a prévu que le Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers (CHAN) faisait partie de la 2ème vague des établissements soumis à la certification.

Les comptes de l'exercice 2015 du CHAN ont donc été soumis à certification par l'intermédiaire d'un commissaire aux comptes.

Le résultat des travaux du certificateur l'a conduit à procéder à la certification des comptes 2015 (avec une réserve d'ordre technique) du CHAN au cours du mois de juin 2016.

La dématérialisation des échanges comptables dans le secteur public

Depuis 2015, la quasi-totalité des collectivités territoriales et EPL a basculé au PES V2 (Protocole d'Echanges Standard version 2), protocole d'échanges informatiques de données financières et

comptables entre l'ordonnateur et le comptable public. Le PES V2 est l'outil permettant la dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière (documents budgétaires, titres, mandats, bordereaux et pièces justificatives) des collectivités et établissements publics locaux dans des conditions optimales tout en renforçant la qualité et la fiabilité des informations échangées entre les différents acteurs.

Au 31 décembre 2016, 64,22 % des mandats des collectivités et établissements publics locaux étaient accompagnés de pièces justificatives dématérialisées. Ce taux atteint 73,81 % si on exclut les établissements publics de santé qui ont basculé au PES V2 un peu plus tardivement que les collectivités locales.

Le taux de titres de recettes accompagnés de pièces justificatives dématérialisées atteint seulement 10,60 % tous budgets confondus dans le département (40,30 % hors titres des établissements publics de santé).

En complément du cadre juridique existant sur la dématérialisation des pièces comptables et justificatives des collectivités et établissements publics locaux, l'article 108 de la loi NOTRe rend obligatoire au 1er janvier 2019 la transmission sous forme dématérialisée des pièces nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes pour les régions, les départements, les communes et EPCI de plus de 10 000 habitants, les offices publics de l'habitat (OPH) de plus de 20 millions d'euros de recettes courantes, les établissements publics locaux (EPL) de plus de 20 millions d'euros de recettes de section de fonctionnement et les établissements publics de santé (EPS) de plus de 20 millions de recettes de section de fonctionnement.

Dans le département, le taux de dématérialisation de ces collectivités est globalement relativement faible : 25,91 % des mandats accompagnés de pièces justificatives dématérialisées et 3,30 % des titres accompagnés de pièces justificatives dématérialisées.

Des actions de sensibilisation sont donc menées pour améliorer cette situation.

L'utilisation de la signature électronique des bordereaux de titres et de mandats dans les collectivités s'est également développée. Le taux des collectivités et établissements publics locaux ayant adopté la signature électronique au 31 décembre 2016 s'affiche à 63,09 %.

L'article 63 de la LFSS pour 2013 a établi au 1er mars 2016 la date butoir de généralisation du projet FIDES (Facturation individuelle des

établissements de santé), ACE et séjour.

Au 31 décembre 2015, seul le Centre hospitalier de l'Agglomération de Nevers avait mis en place FIDES dans le département. Les 5 autres établissements publics hospitaliers du département (Decize, Cosne-sur-Loire, Château-Chinon, Henri Dunant de La Charité, Clamecy) devant mettre en place FIDES ont basculé au cours de l'année 2016.

Les prestations d'expertise financière au profit des collectivités locales.

28 analyses financières ont été réalisées, remises et présentées par les comptables publics du réseau de la DDFIP aux ordonnateurs du secteur public local (dont une concernant le Conseil départemental de la Nièvre) au cours de l'année 2016.

Le réseau d'alerte des finances locales (SCORE) a permis de détecter 20 communes (dont 11 détections nouvelles en 2016) et 6 établissements publics de coopération intercommunale (communautés de communes) en difficulté financière. 24 analyses financières ont été réalisées suite à cette détection. Des rencontres ont été organisées sous l'égide de la Préfecture avec les comptables et les ordonnateurs concernés afin de trouver des solutions pérennes et améliorer la santé financière de leur collectivité ou établissement public local.

7. Education, jeunesse, sports et culture

L'éducation scolaire

La population scolaire de la Nièvre :

32 456 élèves sont scolarisés dans des écoles et établissements publics et privés.

Établissements	Public	Privé	Total
Écoles	204	6	210
Collèges	30	4	34
Lycées	10	5	15
TOTAL	244	15	259

Effectif rentrée 2016	1 ^{er} degré	2 ^{ème} degré	Total
Public	15.421	13.851 dont 527 étudiants	29.272
Privé	1.051	2.133 dont 149 étudiants	3.184
Total	16.472	15.984	32.456

La baisse globale des effectifs se poursuit et les taux d'encadrement restent favorables.

La scolarisation des élèves de moins de trois ans

Le taux de scolarisation du département étant favorable, aucun moyen spécifique n'est dédié à la scolarisation des moins de 3 ans. Le P/E de la Nièvre permet d'accueillir encore des deux ans à la fois dans les Réseaux de Réussite Scolaire (RRS) mais également dans la plupart des autres territoires. L'accompagnement des équipes sur ce thème est installé et stabilisé.

A la rentrée 2016, 5 835 élèves d'âge maternel sont scolarisés dans le département de la Nièvre contre 5895 à la rentrée 2015. Ils sont répartis en 282 classes (120 classes de maternelles et 162 classes dans les écoles élémentaires ou primaires).

Les dispositifs de formation spécifiques dédiés à la scolarisation des moins de 3 ans se poursuivent. Un plan de formation a été construit pour être déployé sur quatre années scolaires :

- L'organisation et l'aménagement de l'espace à l'école maternelle : conférence IGEN, pour tous les

enseignants du cycle 1, formation spécifique pour les enseignants accueillant des TPS et les formateurs départementaux (conseillers pédagogiques, IEN, maîtres-formateurs).

- L'enseignement explicite de la compréhension à l'école maternelle en lien avec le projet expérimental CARDIE Catherine Tauveron.

- Les domaines « Construire les premiers outils pour structurer sa pensée » et « Explorer le monde » : les actions proposées s'organisent autour de la construction d'une culture commune pour développer le goût de la recherche et donner du sens aux mathématiques.

L'accompagnement de la mise en œuvre du nouveau programme d'enseignement de l'école maternelle est présenté, par secteur, à tous les enseignants des écoles maternelles du département. Ce plan d'accompagnement comprend 19 formations décentralisées. 295 enseignants sont concernés.

La scolarisation des élèves handicapés :

La scolarisation des élèves handicapés est portée par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Elle s'inscrit toujours dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève, coordonné par l'enseignant référent du secteur.

Elle peut se dérouler sans aide particulière ou faire l'objet d'aménagements lorsque les besoins de l'élève l'exigent. Le recours à l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire (AVS) et à des matériels pédagogiques adaptés concourent à la rendre possible. A la rentrée 2014, le statut des AVS a évolué avec la mise en place d'un contrat spécifique de droit public, celui d'Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) qui permet la pérennisation d'un certain nombre d'AVS.

Elle peut avoir lieu en milieu ordinaire dans des structures collectives : les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans le 1er et le 2nd degré.

Dans la Nièvre, ces structures accueillent des élèves présentant un handicap mental, auditif, moteur ou troubles sévères du langage.

Au cas où la situation de l'enfant ou de l'adolescent l'exige, c'est l'orientation vers un établissement médico-social qui constitue la solution permettant de lui offrir une prise en charge scolaire, éducative et thérapeutique adaptée. Des unités d'enseignement fonctionnent au sein de ces établissements.

Le dispositif « Plus de maîtres que de classes »

2 postes entrant dans ce dispositif sont déployés dans le département de la Nièvre. L'implantation des dispositifs a été opérée en accordant une priorité aux écoles relevant de l'éducation prioritaire, ainsi qu'à l'équilibre territorial entre territoires urbains et ruraux.

Le recrutement du « Maître + » fait suite à des entretiens, des lettres de missions sont alors établies.

Ces postes sont confiés à des enseignants avec des compétences pédagogiques et didactiques affirmées. Les formations filées et à divers niveaux (de proximité, départementales) permettent de mieux accompagner les équipes dans l'élaboration de projets au plus près des besoins des élèves et mettant en œuvre des pratiques novatrices dans le cadre de la co-intervention.

Les fondamentaux disciplinaires (maîtrise de la langue prioritairement et mathématiques en second plan) sont travaillés principalement avec les PMQC

(PMQC, Plus de Maîtres Que de Classes), dispositif au cœur de la politique éducative consistant à affecter un enseignant supplémentaire en renfort dans les écoles. Ainsi, la lecture occupe une place prépondérante.

Le public majoritairement visé est le cycle 2 (cycle des apprentissages fondamentaux regroupant les classes du CP, CE1 et CE2). Dans le cadre du travail sur le continuum pédagogique (visant à assurer la continuité pédagogique au-delà des cycles d'apprentissages définis), on note quelques interventions en maternelle et au cycle 3 (CM1, CM2 et 6ème). Les pratiques pédagogiques novatrices sont privilégiées.

Perspectives

Poursuivre le travail de réflexion sur l'articulation des interventions des RASED et des « Maîtres + » afin de coordonner au mieux les actions des uns et des autres.

Approfondir la réflexion sur les pratiques pédagogiques de continuum afin de sécuriser le parcours de l'élève et de le conduire à la réussite.

Le parcours et la réussite aux examens

A tous les niveaux du collège, les taux de redoublement continuent de baisser, et sont inférieurs à 1%. Les parcours des élèves au collège sont de plus en plus fluides.

En fin de 3ème, le taux de décisions d'orientation vers la 2nde GT a connu une baisse sensible (-4,6 points); De façon concomitante, le taux de décisions d'orientation vers la voie professionnelle est en nette hausse, notamment le taux de décision vers la 1ère année de CAP. On constate les mêmes effets aux niveaux académique et national.

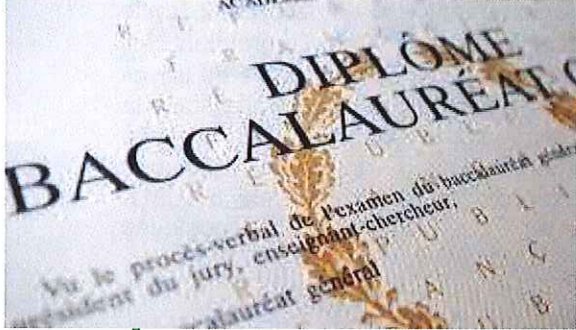
En fin de seconde, avec l'application des textes sur le passage de droit, le taux de maintien a chuté et le taux de redoublement est devenu nul. Les conseils de classe ayant l'obligation d'accorder une voie d'orientation (chaque série de première représente une voie d'orientation), le maintien est devenu un droit en cas de désaccord.

Le taux de réussite au Diplôme National du Brevet (DNB) série générale est de 86.32% (+0.11 points), conforme au taux national, le taux de réussite au DNB série professionnelle est stable (85.23%).

Le taux de réussite au baccalauréat professionnel continue de progresser sensiblement (89.4% - +1.9 pts), et est supérieur de 3.5 pts au taux académique.

Le taux de réussite au baccalauréat technologique, qui augmente de 1.3 pts est excellent (94.1 %), il reste supérieur aux taux académique et national.

Après une année de baisse en 2015 et 4 années consécutives de hausse (89,4%), le Département de la Nièvre affiche une hausse tandis que le taux national reste stable.



Le taux de réussite au baccalauréat général est en légère hausse

proposées aux collégiens et aux lycéens, l'action phare étant la participation de collégiens et de lycéens résidant en ZUS aux projets des étudiants ingénieurs de l'ISAT.

L'ISAT est une école d'ingénieurs dans le domaine de l'automobile et des transports, qui propose un cursus en 5 ans : la troisième année (soit la 1^{ère} du cycle ingénieur) est dédiée à la pédagogie par apprentissage via des projets (industriel, d'innovation, de challenge étudiant, compétition automobile etc...). L'école compte 650 étudiants.

L'originalité de l'action mise en œuvre est la participation de collégiens et de lycéens à des projets développés par les étudiants de 3^{ème} année de l'ISAT.

La lutte contre le décrochage scolaire

Les PSAD

3 Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs ont été créées dans le département. Leur zone d'intervention se calque approximativement sur le territoire des Pays.

Le comité de pilotage est composé des CIO, du coordinateur de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, des Missions locales, des CFA, d'un représentant des établissements privés, d'un représentant des établissements agricoles, l'E2C, le GRETA, un représentant de la sous-préfecture ou de la Préfecture.

La prévention du décrochage scolaire

Dans le secteur de Cosne-sur-Loire un dispositif spécifique a été mis en place à la rentrée 2016. Les collèges de Cosne, les collèges de Donzy, Pouilly-sur-Loire, St Amand en Puisaye bénéficient de moyens spécifiques qui leur permettent de travailler des parcours destinés à accompagner pendant 7 semaines des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} en situation d'absentéisme ou dont les grandes difficultés laissent présager un risque de décrochage. Le dispositif est coordonné par le directeur du CIO, 2 jeunes en mission de service civique sont investis dans le protocole. Des entreprises et le milieu associatif sont associés pour la mise en place de stage à destination de ce public fragile qu'il s'agit de remobiliser.

Les internats d'excellence et les cordées de la réussite

31 places d'internat sont labellisées dans le département de la Nièvre pour accueillir des élèves issus des quartiers politique de la ville, dans 5 établissements. A la rentrée 2016, 9 étaient occupées (4 au collège de Château-Chinon, 2 au collège de Luzy, 3 au lycée Jules Renard).

Dans le cadre de la cordée, plusieurs actions sont

Les actions proposées à 21 élèves issus des 4 collèges RRS (17 élèves) et du lycée R. Follereau (4 élèves) ont lieu 5 mercredis à l'ISAT.

Les élèves participent aux différentes phases de projet, de la conception à la réalisation, jusqu'aux essais.

Les élèves sont accompagnés et encadrés par des étudiants-tuteurs.

Une attention particulière est apportée au suivi de cohorte des 92 élèves ayant bénéficié du dispositif depuis 2011.

2 autres cordées de la réussite sont par ailleurs actives, entre les collèges de REP et d'une part l'ESSAB (lycée Alain Colas Nevers) et d'autre part les BTS du lycée Jules Renard Nevers.

L'accompagnement des familles dans leur rôle de parents

De nombreux dispositifs partenariaux d'aide à la parentalité sont mis en place dans les quartiers politique de la ville de l'agglomération de Nevers ainsi qu'en zone rurale, en lien avec les établissements scolaires. Ces actions s'inscrivent notamment dans le dispositif REAAP, certains sont directement portés par les établissements.

Pour l'année 2015-2016, peuvent être signalées ; la prolongation du travail partenarial avec la FOL pour l'agglomération de Nevers, dans le cadre de l'action éducative familiale (volet prévention du risque d'échec scolaire), la stabilité des dispositifs CLAS (ex quartier du Banlay – Nevers).

En dehors de Nevers, plusieurs actions « café parents » sont actives (notamment St Léger des Vignes). Les centres sociaux ruraux proposent plusieurs initiatives partenariales, construites avec l'éducation nationale : Saint-Benin d'Azy (place des parents à l'école, lien entre école et problématiques

familiales...), Varzy (projet commun enseignants centre social parents autour de la thématique de la discrimination et des valeurs républicaines, visant en parallèle à favoriser une meilleure compréhension mutuelle entre parents et acteurs du système éducatif.

Réflexion sur le territoire et l'école : La convention Nièvre

Signée le 13 novembre 2015, par le Recteur de l'académie de Dijon et le Président de l'association des maires de la Nièvre, ainsi que les grands élus du département, cette convention est la seule convention ruralité sanctuarisant le taux d'encadrement dans le 1er degré. Elle pose le principe d'une réflexion concertée sur la présence de l'école sur le territoire départemental et la prise en compte des spécificités nivernaises.

L'année 2016 a vu se mettre en place les organes de pilotage de la convention.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans.

L'école au cœur des valeurs de la République

La création du CESC départemental a été réalisée dès fin janvier 2015, dans le contexte des événements dramatiques survenus à Paris. Il a permis, conformément à la demande de Mme la Ministre et aux orientations souhaitées par monsieur le recteur d'affirmer la mobilisation de l'École au service des valeurs de la République.

Constituée des représentants des personnels (personnels de direction ; personnels enseignants), des services de l'Etat (préfecture ; DDCSPP...), de l'agglomération de Nevers et des associations partenaires, cette instance est présidée par le DASEN entouré du « trinôme Laïcité » (un IEN ; une principale ; un proviseur adjoint).



Inauguration nouvelle façade du Rectorat (2016)

Le travail conduit en 2015- 2016 se poursuit 2 réunions du CESC départemental en 2016, le 3 juin et le 20 septembre.

Les membres de cette instance ont retenu trois axes pour une dynamique départementale, au

service de la stratégie académique.

. Axe 1 : se respecter

. Axe 2 : respecter les autres

. Axe 3 : L'école au cœur des valeurs de la République.

» Zoom sur l'école au cœur des valeurs de la République

. Le projet « valeurs en Lettres » qui associe le Lycée A. Colas de Nevers et le Lycée Le mont Chatelet de Varzy autour de la création (étudiants Formation Design) et de la réalisation (lycéens professionnels Ferronnerie d'Art) de la devise républicaine sur le bâtiment rénové de la DSDEN s'est concrétisé par un temps fort, le 9 décembre 2016, en présence de madame la rectrice de l'académie de dijon et de monsieur le Préfet de la Nièvre.

. Le projet « jardins en herbe » qui, dans l'ensemble du département, propose aux écoles, collèges et lycées la conception et la réalisation d'un « jardin » aux formes les plus diverses (jardin paysager, potager, artistique, poétique...) dans des bacs en bois mis à disposition par la DSDEN après fabrication par les lycéens professionnels de Varzy et de Château-Chinon. Travail sur le Patrimoine, sur le vivre ensemble et réalisation par le groupe sous-tendent cette action qui aura pour point d'orgue, une présentation des productions à Nevers.

. Le projet « Parlement des invisibles » mené en partenariat avec la « Cité du Mot » de la Charité-sur-Loire et monsieur Pierre Rosanvallon a associé les élèves d'une dizaine d'établissements à l'occasion de deux journées, une session de printemps et une session d'automne du parlement.

Au-delà des actions fortes reconduites en partenariat avec l'ONAC (« rallye Mémoire » ; « Passeport Citoyen » ; participation aux concours CNRD et « Petits artistes de la Mémoire »...) ou avec des associations (FOL ; USEP...), de nouveaux projets fédérateurs ont été conçus notamment en lien avec l'axe N°3 du plan annuel départemental, que ce soit dans premier ou dans le second degré.



Les initiatives en faveur de la jeunesse

La jeunesse est particulièrement vulnérable lorsque des doutes s'installent et questionnent les principes fondamentaux de laïcité, de fraternité et d'égalité. Le service civique universel et les « réserves

citoyennes » peuvent être mobilisés pour mettre en œuvre des actions d'éducation, de sensibilisation, de formation, ou des projets culturels et ainsi développer le lien social et le « vivre ensemble » qui sont les réponses à ces doutes.

La professionnalisation et développement de l'emploi des jeunes dans les secteurs des métiers de la Jeunesse et du Sport

La DDCSPP contribue au développement des emplois d'avenir en assurant leur promotion et un accompagnement auprès du tissu associatif nivernais dans les champs jeunesse et sport. Ce service a largement contribué à un déploiement efficient en détectant les éventuels bénéficiaires associatifs et en les accompagnant tout au long de la mise en œuvre de la demande (réflexion sur le projet associatif, la pérennisation financière de l'emploi, les perspectives de formation du salarié). Les emplois d'avenir sont pour le mouvement associatif nivernais une opportunité. Le service s'est efforcé de mettre en place des actions pour lui permettre de s'en saisir.

La qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et le BAFA

En 2016, 46 accueils collectifs de mineurs (ACM) avec ou sans hébergement ont été contrôlés pendant les périodes de congés scolaires. Un plan départemental de protection des mineurs en ACM a été élaboré par les services de l'État pour assurer la sécurité des mineurs. Il décline les priorités du Plan régional interministériel d'inspection, de contrôle et d'évaluation (PRIICE).

La plate-forme départementale « Quali'accueils 58 » regroupe la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), la CAF, la Mutualité sociale agricole (MSA), le Conseil Départemental, la FOL58 et la Fédération des Centres Sociaux. Cette démarche qualité se poursuit avec en 2016 avec Médio Baratte, le Centre social de Saint Pierre le Moûtier, le centre social La Machine et l'association Bain Douches Jeunes.

Le BAFA, Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, reste nécessaire pour assurer un encadrement de qualité des activités socioculturelles et éducatives, en direction des mineurs qui fréquentent les centres de vacances, de loisirs et des activités périscolaires. En 2016, outre la gestion quotidienne des BAFA avec suivi des inscriptions, validation des stages pratiques, etc., deux jurys d'attribution de ce brevet ont été

organisés par les services de l'Etat et plus d'une centaine de brevets ont été délivrés.

Dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil départemental de la Nièvre, initié dès 2014, deux dispositifs d'inclusion sociale de la jeunesse ont été mis en place en 2015 à titre expérimental, et poursuivis en 2016.

Le premier, intitulé « Aide BAFA », vise à fournir aux jeunes âgés d'au moins 17 ans une aide à la formation BAFA. Ce dispositif a permis l'attribution d'une soixantaine d'aides en 2016.

Le second, intitulé « Initiatives Jeunes », vise à soutenir des projets mis en place par des jeunes nivernais sur le territoire, les projets à vocation d'insertion professionnelle étant privilégiés en 2016. Au total, sur 14 projets déposés, 8 ont été retenus et soutenus en 2016 (aide financière de 500 € à 1500 € par projet) pour un total de 10 500 €.

La protection judiciaire de la jeunesse

La Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) détient la mission opérationnelle d'assurer directement ou par délégation la prise en charge éducative des mineurs et jeunes majeurs qui font l'objet d'une décision judiciaire. La PJJ de la Nièvre a exercé 494 mesures en milieu ouvert et investigations en 2016 (contre 557 mesures en 2015). Ces mesures ont concerné 408 jeunes de l'UEMO Nevers, un mineur pouvant être présent sur plusieurs dispositifs.

La PJJ dans la Nièvre, c'est aussi une Unité Educative d'Activité de jour (UEAJT-T) qui accueille des jeunes dans un cadre pénal, civil mais aussi hors mandat notamment des jeunes de la classe relais du collège des Loges. En 2016, 52 jeunes ont été accueillis dans ce cadre.

Le dispositif de placement de la PJJ est également représenté dans le département par l'Unité Educative Hébergement Diversifié Renforcé (UEHDR) qui a accueilli en 2016, 35 jeunes en hébergement collectif ou diversifié.

La PJJ Nièvre est bien implantée sur le département, représentée par le STEMOI de Nevers et bien identifiée auprès des partenaires institutionnels. Présente à toutes les réunions, elle a participé à l'élaboration des contrats de ville de Nevers et Cosne. Elle apporte son expertise en matière de protection et d'intégration de la jeunesse dans la vie de la cité dans les domaines de la Santé, de la Politique de la ville, de la Culture, de l'Education et de la Citoyenneté."

La promotion et le développement des pratiques sportives et socioculturelles

La Nièvre est le premier département de Bourgogne en termes de licenciés par rapport à sa population. Le sport est porteur d'enjeux fondamentaux pour l'avenir de la société française, vecteur de cohésion sociale, porteur d'une éthique, favorisant la socialisation des jeunes par les apprentissages et le bien-être d'une population en bonne santé. L'État est le garant de ces objectifs.

La Nièvre est le premier département de Bourgogne en termes de licenciés par rapport à sa population. Le sport est porteur d'enjeux fondamentaux pour l'avenir de la société française, vecteur de cohésion sociale, porteur d'une éthique, favorisant la socialisation des jeunes par les apprentissages et le bien être d'une population en bonne santé. L'État est le garant de ces objectifs.

En 2016, l'objectif prioritaire était de réduire les inégalités d'accès au sport en s'appuyant sur différents leviers tels que le développement de l'emploi sportif qualifié, une offre sportive diversifiée et mieux répartie sur le territoire.

» Le soutien au mouvement sportif à travers l'emploi et l'apprentissage

En 2016, l'Etat soutient 23 emplois CNDS (Centre national de développement du sport) à hauteur de 142 388 euros, ainsi qu'un emploi CIEC (Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté) porté par le comité départemental d'athlétisme, soutenu à hauteur de 9000 € en 2016. De plus, six nouveaux contrats d'apprentissage ont été impulsés dans le département (soit une hausse de 50 % par rapport à 2015), représentant la somme de 18 700 €.

La sécurité des pratiquants

En 2016, 45 contrôles d'établissements d'activités physiques ont été réalisés dont plus d'une quinzaine de contrôles en coordonnant le contrôle de la réglementation sportive et celle de la sécurité du consommateur, conformément au protocole du 19 juin 2012 entre le Ministère en charge de la santé et celui en charge de la consommation. Les visites ont engendré des recommandations, rappels à la loi ou mises en demeure. Un accent particulier a été mis sur les activités nautiques, les centres équestres et les piscines, dans les visites et contrôles des Établissements d'Activité Physique et Sportive (EAPS) en 2016.

De plus, 173 dossiers de manifestations sportives ont été examinés pour avis en 2016.

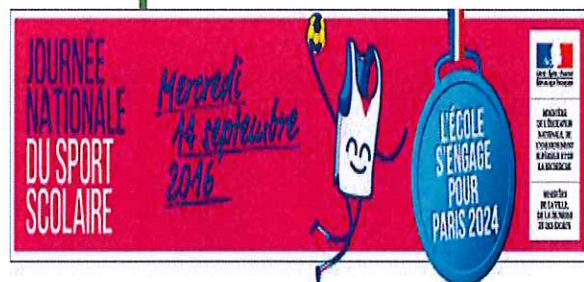
Le développement et le soutien à la vie associative

En 2016, cette action s'est concrétisée comme suit :

- soutien aux projets associatifs transversaux (38 200 €)
- soutien à l'emploi associatif (16 postes FONJEP Éducation Populaire pour 114 624 €)
- plus de 500 bénévoles ont été accompagnés et une vingtaine de modules de formation leur ont été proposés gratuitement
- le dépôt des dossiers pour bénéficier du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) fait l'objet depuis 2015, d'une procédure entièrement dématérialisée.

Le service civique et la promotion des valeurs républicaines et citoyennes

Ce dispositif a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à tous les jeunes de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager au service de l'intérêt général. Depuis le 1^{er} juin 2015, le service civique est universel, c'est-à-dire que tout jeune qui souhaite s'engager doit pouvoir le faire.



Journée nationale du sport.

Ainsi, les crédits de l'État dans la Nièvre en 2016, ont été employés de la façon suivante :

- . 280 550 € pour la part dite traditionnelle du CNDS. La priorité a été l'aide aux disciplines en difficulté et aux clubs évoluant en milieu rural ;
- . 170 088 € de l'enveloppe régionale ont été consacrés à l'emploi et à l'apprentissage et ont bénéficié à des associations sportives nivernaise ;
- . 40 905 € d'enveloppes régionales (« Sport santé » ; « Sport féminin » ; « J'apprends à nager ») ont bénéficié à des associations sportives nivernaises.

En ce qui concerne le CNDS équipement national, 4 dossiers ont pu être proposés à la commission nationale, et un dossier nivernais a été soutenu en 2016 (le projet de piscine communautaire de Nevers, à hauteur de 800 000 € euros).

Le Service civique

Une soixantaine d'organismes agréés ont accueilli 192 nouveaux volontaires (137 en 2015), dont 68 recrutés via un agrément local et 94 via un agrément national.

Différentes formations ont été organisées à destination des volontaires en service civique (6 sessions de 2 jours organisées par la FOL58, le Bureau Information Jeunesse (BIJ) et l'association Morvan Terre de Résistances (ARORM) pour une centaine de volontaires au total, et des tuteurs de volontaires en service civique (54 tuteurs formés).

Promotion des valeurs républicaines et citoyennes dans les contrats de ville

Deux nouveaux contrats de ville ont été élaborés, avec de nouvelles priorités comprenant une forte implication du pilier « Valeurs de la République et citoyenneté ».

Pour marquer cette priorité, près de 25 % des crédits du Budget opérationnel du programme 163 (BOP 163) ont en effet été consacrés aux actions inscrites dans les contrats.

La Politique culturelle dans la Nièvre

Les patrimoines constituent un trait d'union entre notre passé et notre futur. Ils incarnent et symbolisent l'évolution des idées qui ont façonné les arts et notre culture. Comprendre et connaître les patrimoines, c'est comprendre et connaître la société dans laquelle nous vivons. C'est aussi appréhender les valeurs sur lesquelles celle-ci se construit. En ce sens, les patrimoines sont porteurs et protecteurs de valeurs républicaines. Aussi, la valorisation des patrimoines historiques et culturels favorise les dynamiques sociales et contribue à l'attractivité des territoires. L'État doit veiller à ce que cette valorisation bénéficie à tous, avec une attention particulière aux habitants les plus éloignés de l'offre culturelle.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) met en œuvre la politique du ministère de la culture et de la communication en l'adaptant au contexte régional et départemental. Dans ce cadre, elle étudie, conserve, valorise le patrimoine, soutient la création artistique sous toutes ses formes et aide à la diffusion des œuvres, favorise l'éducation et la formation en matière culturelle et artistique, contribue au développement d'une

politique culturelle régionale cohérente, vise l'accès de tous à la culture et à l'art, diffuse l'information utile à ses partenaires et au public. L'UDAP, correspondant local de la DRAC participe à l'animation des politiques culturelles et plus particulièrement à l'aménagement du territoire et aux politiques patrimoniales.

Le patrimoine/Monuments historiques

L'UDAP assure le suivi des 378 Monuments Historiques de la Nièvre et des objets mobiliers. Il assiste les collectivités dans leurs politiques d'aides à la restauration.

L'UDAP, la DDT, le CAUE et les architectes et paysagistes conseils de l'Etat apportent une expertise collégiale et des réponses concertées aux collectivités locales et maîtres d'ouvrage dans le cadre des tournées organisées par l'atelier d'aménagement (11 ateliers d'aménagement en 2015). 147 tournées et 164 rendez-vous ont permis de rencontrer par ailleurs in situ les porteurs de projets.

Un travail de relais et d'accompagnement est mené. Il participe à la diffusion des labels culturels : Villes et Pays d'Art et d'Histoire à Nevers, Patrimoine Mondial de l'UNESCO pour La Charité-sur-Loire, Grands Sites de France avec Bibracte, jardins remarquables, Patrimoine du XXème siècle...



La Charité-sur-Loire, cité d'art et d'histoire.

L'Architecte des Bâtiments de France est conservateur de la cathédrale Saint-Cyr et Sainte-Julitte de Nevers et du site de Champallement.

L'UDAP accompagne les nombreuses associations de sauvegarde du patrimoine (Fondation du patrimoine, Camosine, Vieilles Maisons Françaises...) et participe avec le réseau associatif local aux actions de promotion architecturales et patrimoniales. Il assure en concertation avec l'inspecteur des Monuments historiques et le conservateur des antiquités et objets d'art la gestion, protection, restauration des objets mobiliers du département.

8. Santé publique et sécurité sanitaire

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne (ARS)

Les agences régionales de santé, créées le 1^{er} avril 2010 sont chargées de :

- . mettre en œuvre au niveau régional la politique de santé publique, en liaison avec les autorités compétentes dans les domaines de la santé au travail, de la santé scolaire et universitaire et de la protection maternelle et infantile ;

- . réguler, orienter et organiser, en concertation avec les professionnels de santé, l'offre de services de santé de manière à répondre aux besoins en matière de soins et de services médico-sociaux, et à garantir l'efficacité du système de santé.

Dans le champ de la veille, de la sécurité et de la police sanitaires, l'ARS a un devoir d'information du préfet, de collaboration et d'exercice de prestations au profit de celui-ci pour lui permettre d'exercer ses compétences et « *lorsqu'un événement porteur d'un risque sanitaire peut constituer un trouble à l'ordre public* », elle est placée pour emploi sous l'autorité du préfet. En matière de santé environnementale, la loi maintient la compétence de l'État en matière de contrôle des règles d'hygiène.

La santé publique, promotion/prévention de la santé

Les contrats locaux de santé

Le contrat local de santé de santé (CLS) est l'instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé entre le Pays, l'ARS et les différents partenaires associés. Il vise l'objectif de soutenir une dynamique locale de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Chaque contrat local de santé comporte des actions s'articulant autour des 5 priorités stratégiques suivantes : renforcer les soins de proximité,

améliorer les parcours de santé, développer la qualité et l'efficacité, la santé environnementale, améliorer la prise en charge médico-sociale.

Actions à destination des séniors

Des actions de prévention ont été réalisées en faveur des seniors dans le cadre du programme « santé/séniors » coordonné par la Fédération des centres sociaux de la Nièvre et du programme « OMEGAH » (Objectif Mieux Etre Grand Age Hébergement).

La Maison Départementale des Adolescents de la Nièvre

Elle a été créée, portée par l'association « le fil d'Ariane » et a ouvert ses portes le lundi 2 novembre 2015, financée sur les crédits du fonds d'intervention régional de l'ARS. Elle s'inscrit en complémentarité avec le service de pédopsychiatrie du centre hospitalier de l'agglomération de Nevers.

Réflexion sur la prise en charge des IVG

Poursuite de cette réflexion face au constat de réelles difficultés d'accès sur le département, avec les acteurs locaux concernés et autour de l'amélioration du parcours de prise en charge de l'IVG. Elle a permis d'aboutir à la formation de vingt professionnels de santé libéraux à la réalisation de l'IVG médicamenteuse sur l'ensemble du département, à l'élaboration d'un cahier des charges départemental d'organisation de l'activité IVG en milieu hospitalier et d'une plate-forme départementale IVG d'orientation à destination des professionnels de santé et de la population portée par le Conseil départemental dans le cadre de ces missions de planification familiale.

Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP)

Les maisons de santé pluri-professionnelles nivernaises

Dans un contexte de crise de la démographie médicale et d'inégalité de répartition géographique de l'offre de soins en médecine de ville, l'exercice coordonné doit être perçu comme un moyen de maintenir une offre de santé sur le territoire. Ce soutien à l'exercice coordonné répond aux critères du Projet Régional de Santé.

La Nièvre comptait, début 2016, douze maisons de santé pluri-professionnelles ouvertes : Saint-Amand-en-Puisaye, Clamecy, Varzy, Montsauche-les-Settons, Château-Chinon, Moulins-Engilbert, Luzy, Fours, Magny-Cours, La Charité-sur-Loire avec

l'ouverture d'une antenne à Beffes (18), la MSP multi-sites du Bassin de Vie de Cosne (Cosne-sur-Loire, Donzy, Pougny) et la MSP de Garchizy.

Trois nouveaux projets de santé ont été validés par l'ARS en 2016 : La Machine (projet de santé commun avec le centre de santé déjà existant), Sermoise-sur-Loire et Imphy. Avec les autres projets retenus les années passées (Corbigny, Tannay et Lormes), c'est donc à terme 6 projets de maisons de santé qui ouvriront selon l'avancement des travaux en 2017 ou en 2018.

Dans le cadre de l'exercice coordonné, deux projets innovants sont en cours dans le département de la Nièvre pour favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé :

La Maison des Spécialistes de Nevers

Ce projet de maison des spécialistes à vocation départementale vise au maintien d'une offre de médecins spécialistes et au développement de nouveaux modes d'exercice et de coopération avec les professionnels de santé, notamment du premier recours. Elle sera située sur le site Colbert de Nevers.

Le projet immobilier a d'ores et déjà en 2014 bénéficié de subventions de l'Etat (700 000 € ARS Bourgogne) et des collectivités territoriales (conseil départemental, conseil régional, agglomération de Nevers et ville de Nevers) à hauteur de 1 050 000 €. En 2015, l'ARS a financé 17 760 € pour l'accompagnement de l'association des médecins par un prestataire pour la détermination des statuts juridiques et la déclinaison économique et le mode de gestion de cette structure innovante. L'ouverture de celle-ci est prévue fin juin 2017 selon l'état d'avancement des travaux.

Le projet de la plate-forme d'IMPHY

Ce projet d'expérimentation novateur a notamment pour objet de répondre à la problématique posée par la désertification médicale sur ce secteur et plus largement la coordination des professionnels de santé à l'échelle d'un territoire et d'être généralisable à d'autres territoires.

Il a consisté à la mise en place de la plateforme informatique sécurisée commune permettant le partage des dossiers patients chroniques, accessibles aux médecins d'Imphy ainsi qu'aux différents médecins amenés à effectuer des vacations ou à s'installer sur ce secteur. Les dossiers patients ont été saisis par les médecins en exercice et une équipe médicale de saisie. Ce dispositif qui est en cours d'évaluation doit permettre de résoudre l'épineux problème de transmission des dossiers médicaux au départ des

médecins et de faciliter l'installation de nouveaux professionnels tout en fiabilisant le parcours des patients chroniques.

Les actions de sécurité sanitaire

La veille et sécurité sanitaire

Préparation à la gestion de crise

La DT ARS 58 participe à la préparation et à la mise à jour de plans préfectoraux (PPI Rhodia Clamecy, PPI Total Gaz Gimouille et PPRT Total Gaz Gimouille).

L'ARS a également été mobilisée (COD et cellule d'appui) dans le cadre des exercices ORSEC SATER 58, PPMS la Machine, PPI Rhodia et ORSEC NOVI attentat (novembre 2016).

L'ARS participe activement au comité local de suivi des victimes en cas d'attentats mis en place le 25 novembre 2016.

Enfin, l'ARS a travaillé sur l'organisation de la cellule d'urgence médico-psychologique qui a abouti en 2016 à la signature des conventions employeurs permettant aux volontaires médicaux et paramédicaux du CHAN et CH Pierre Loo de pouvoir participer à ce dispositif essentiel en cas de situation exceptionnelle.

Grands rassemblements et manifestations sportives

La DT ARS 58 a été sollicitée par la préfecture ou la DDT pour avis sur l'organisation de 49 manifestations sportives.

L'alimentation en eau potable

L'ARS est chargée de l'organisation et du suivi du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Outre le suivi des résultats d'analyses (1 600 prélèvements sur les réseaux d'eau et captages représentant environ 50 000 résultats d'analyses en 2016), ce contrôle comporte la vérification du respect des dispositions législatives et réglementaires et l'inspection des installations.

Ainsi, l'Unité Territoriale Santé Environnement a été destinataire de 558 signaux non conformités ou non-respect des références de qualité, issus du contrôle sanitaire, ayant donné lieu à des enquêtes (appels, mail, fax) voir des contrôles sur site. 9 de ces signaux ont conduit à des restrictions d'usage, municipales lorsque la non-conformité se limite à un réseau associatif ou intra-communal, ou

préfecturales lorsque la non-conformité concerne plusieurs communes.

Cette gestion du contrôle sanitaire a été complétée par les inspections de trois unités de gestion d'eau potable (captages, station de traitement et réservoirs) : la commune de Dun-les-Places, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Charles Chaigneau (région de Montceau-le-Comte), ainsi que la commune de Prémery.

L'année 2016 a été marquée par un retour à une eau conforme et une levée d'interdiction de l'usage de l'eau potable pour le SIAEP Charles Chaigneau, qui concerne 4 241 habitants, suite à la mise en place d'un traitement de l'arsenic. La mise en place d'un traitement des produits phytosanitaires a également permis de rétablir la conformité de l'eau distribuée par le SIAEP des Girames (région de Pouilly-sur-Loire).

Enfin, l'UTSE58 de l'ARS participe aux comités de pilotage de plusieurs diagnostics réseaux (Girames, Lormes) et de certaines études de bassin d'alimentation de captages (Brinon sur Beuvron, Girames) ainsi qu'aux instances relatives à cette thématique (MISEN, élaboration du schéma directeur départemental, ...).

La surveillance sanitaire des eaux de loisirs

La surveillance des eaux de loisirs comprend la surveillance des eaux de piscines, des zones de baignades et baignades artificielles. Assurer sa bonne qualité garantit la sécurité qualitative de ses eaux de loisirs, conformément aux obligations de résultats et de moyens fixées par la réglementation. A ce titre, l'ARS est chargée du contrôle sanitaire des eaux de baignades. Outre le suivi des résultats d'analyses, ce contrôle comporte le contrôle sur place du respect des dispositions législatives et réglementaires.

Piscines

La DD58 ARS a été destinataire de 212 non conformités bactériologiques ou physico-chimiques. Dans la plupart des cas, ces signaux traduisent des dysfonctionnements bénins de pH ou de désinfection pour lesquels un rappel est fait aux gestionnaires soit par téléphone, soit lors de l'envoi du bulletin d'analyses. 23 de ces signaux ont nécessité des actions correctives (surchloration, écrémage, vidange du bassin) et une visite sur site.

Baignades

La DT 58 ARS a été destinataire de 82 signaux de non-conformité les quinze zones de baignades naturelles durant la saison balnéaire 2016. La majorité de ces non conformités concernait des

paramètres physico-chimiques et seuls deux prélèvements en saison estivale se sont avérés non conformes bactériologiquement : ils ont conduit à la fermeture momentanée de la baignade par arrêté municipal.

Les cyanobactéries, qui sont des algues pouvant libérer dans l'eau des toxines pouvant agir sur l'homme et les animaux, ont fait l'objet d'une surveillance en 2016. Trois sites de baignade ont vu une prolifération de cyanobactéries importante, conduisant à l'interdiction des usages de baignade et de pêche sur les sites.

La surveillance des eaux thermales assure leur bonne qualité, garantissant ainsi la sécurité qualitative de ces eaux et de ses utilisateurs, conformément aux obligations de résultats et de moyens fixées par la réglementation. A ce titre, l'ARS est chargée du contrôle sanitaire des eaux thermales. Outre le suivi des résultats d'analyses, ce contrôle comporte la vérification du respect des dispositions législatives et réglementaires via des visites de contrôle. Aucun point d'usage thermal n'a été fermé en 2016.

La sécurité sanitaire et qualité des aliments

La protection de la santé publique nécessite de vérifier et contrôler le respect des exigences réglementaires relatives à la salubrité des denrées avec, en corollaire, l'inspection des conditions de préparation, de transport et de distribution de ces denrées. Les inspections sont effectuées tout au long de la chaîne alimentaire (abattoirs, industries agroalimentaires de transformation des denrées, ateliers de remise directe des denrées au consommateur, etc.) et concernent aussi bien les aliments destinés à être consommés par les animaux que les denrées consommées par l'homme. Ces inspections sont aussi l'occasion de vérifier les aspects relevant de la protection économique du consommateur dans le secteur alimentaire.

Les constats effectués au cours des 320 contrôles opérés en 2016 dans le département de la Nièvre ont conduit, soit à la poursuite des activités de production telles qu'elles existaient au jour du contrôle, soit à imposer au professionnel de mettre en œuvre des actions correctives, soit, lorsque le risque d'atteinte à la sécurité du consommateur le justifiait, à l'interruption provisoire ou définitive des activités considérées.

En outre, les inspections menées par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) ont permis :

- grâce aux 159 analyses de laboratoire réalisées au cours de l'année, de constater l'absence de substances interdites, de contaminants de l'environnement ou de résidus de médicaments vétérinaires dans les échantillons prélevés,
 - de retirer de la consommation les viandes reconnues impropres à la consommation provenant des animaux de boucherie à l'occasion de l'inspection permanente en abattoir. En 2016, les abattoirs de la Nièvre ont produit un peu plus de 4000 tonnes de viandes (2276 tonnes à Corbigny, 1707 tonnes à Cosne-Cours-sur-Loire et 671 tonnes à Luzy)

La lutte contre les maladies animales réglementées et les épizooties

La lutte contre les maladies animales réglementées a pour but de préserver les cheptels sains et de maîtriser, voire d'éradiquer les pathologies considérées. En élevage, l'inspection concerne notamment l'identification des animaux et la traçabilité de leurs mouvements, mais aussi le dépistage ou la déclaration des maladies réglementées et la mise en œuvre des tests de laboratoire de confirmation. L'inspecteur passe en revue les conditions d'élevage au titre du bien-être des animaux. L'inspection porte tant sur les animaux que sur les documents de l'élevage.

Gestion des risques sanitaires – lutte contre les épizooties

La DDCSPP a pour mission de gérer les qualifications sanitaires des cheptels. En élevage, les missions concernent notamment l'identification des animaux et la traçabilité de leurs mouvements, mais aussi le dépistage ou la déclaration des maladies réglementées, et la mise en œuvre des tests de laboratoire.

La lutte contre les maladies animales réglementées a pour but de préserver les cheptels sains et de maîtriser, voire d'éradiquer les pathologies considérées.

Dans le contexte de lutte contre la tuberculose bovine en Bourgogne, la DDCSPP a procédé en 2016 à la gestion de 32 suspicions de tuberculose dans des cheptels bovins. Aucun foyer de tuberculose bovine n'est déclaré en 2016 dans la Nièvre.

Dans le cadre du suivi de la contamination des cheptels par la Fièvre catarrhale ovine (FCO), la DDCSPP 58 a géré 76 suspicions de FCO sur des troupeaux de bovins, avec signature de 28 arrêtés préfectoraux de déclaration d'infection, correspondant à 28 foyers dans la Nièvre. La DDCSPP 58 a été impliquée dans la gestion des

mouvements des animaux et notamment en sorties de zones réglementées (avec la supervision de la fourniture des vaccins FCO), afin de permettre les opérations de négoce dans la filière.

En élevage avicole, 1 foyer de salmonellose a été éradiqué. Par ailleurs, une veille sanitaire vis-à-vis du risque d'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) est en place aussi bien dans la faune sauvage que dans les élevages de volailles.

28 inspections ont été conduites dans le cadre du respect des règles d'identification des ruminants.

6 élevages de gibier à plumes (faisans, perdrix) et 3 élevages de sangliers ont aussi été inspectés. Enfin, un établissement de pisciculture a fait l'objet d'un contrôle au titre de l'agrément zoo-sanitaire.

Protection animale des animaux familiers et animaux de rente

Dans le cadre de ses missions, l'inspecteur passe en revue les conditions d'élevage au titre du bien être des animaux.

Ainsi, en 2016, la DDCSPP 58 a procédé au contrôle de 33 exploitations ovines et bovines dans le cadre des actions programmées pour le bien être animal. 8 élevages avicoles et 5 élevages de porcins ont été contrôlés au titre de la protection animale et de la pharmacie vétérinaire. 8 marchés et 1 centre de rassemblement de ruminants ont fait l'objet d'une inspection. 3 contrôles de transport d'animaux au déchargement à l'abattoir ont été conduits.

En outre, la DDCSPP enquête suite à la réception de plaintes pour maltraitance ou défaut de soins, émanant de particuliers, d'associations, d'autres administrations ou après auto saisine. En 2016, la DDCSPP a traité et résolu 19 dossiers concernant des élevages de bovins, 2 élevages d'ovins, 2 détenteurs de porcins, 8 détenteurs de chevaux, et 12 dossiers d'élevages ou détenteurs de chiens ou de chats.

Certification des productions animales

En parallèle, en 2016, la DDCSPP a réalisé 135 prélèvements de surveillance en élevages bovins, de petits ruminants, de volailles et de poissons d'élevage afin de maintenir un haut niveau dans la qualité des productions et lutter contre les éventuelles fraudes.

La lutte contre les maladies et le contrôle en élevages permettent de soutenir l'export de nos productions animales. En 2016, la DDCSPP et les vétérinaires officiels privés ont émis 2027 certificats sanitaires export, afin de garantir l'exportation de 67 651 animaux vivants, essentiellement des bovins, vers les pays de l'Union européenne, mais également l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, le Liban et la Libye.

9. Organisation de l'État dans la Nièvre

Organisation territoriale de l'Etat dans la Nièvre



DT ARS : Direction territoriale de l'agence régionale de santé Tél. 03 86 60 52 02 – courriel : ars-dt58-delegation-territoriale@ars.sante.fr
UD DIRECCTE : Unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Tél. 03 86 60 52 71 – courriel : dd-58.direction@direccte.gouv.fr
UD DREAL : Unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – Tél. 03 86 46 67 00 - courriel : ut5889n.dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr
UDAP : Service départemental de l'architecture et du Patrimoine Tél. 03 86 71 93 32 – courriel : stap58@culture.gouv.fr
DDT : Direction départementale des territoires – Tél. 03 86 71 70 01 – courriel : ddt@nievre.gouv.fr
DDCSPP : Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations Tél. 03 58 07 20 30 – courriel : ddcspp@nievre.gouv.fr
DDSP : Direction départementale de la sécurité publique –Tél. 03 86 60 53 00 – courriel: ddsp58@interieur.gouv.fr
Groupement de Gendarmerie : Tél. 03 86 71 73 05 – courriel : ggd58@gendarmerie.interieur.gouv.fr

AUTRES SERVICES

Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ Yonne/Nièvre) : Frédéric SUBY Tél. 03 86 71 68 10 - courriel : ddpjj-auxerre@justice.fr
Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) : Emmanuel DUCOURET Tél.03.86.60.37.58 – site internet : www.sdis58.fr
Archives départementales : Jean-Marie LINSOLAS Tél. 03.86.60.69.74 - courriel : archives@cg58.fr
Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) : Pascale NIQUET-PETIPAS Tél. 03 86 71 86 71- courriel : ia58@ac-dijon.fr
Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) : Catherine JEAUNET Tél. 03 86 71 90 85 - courriel : sec.sd58@onacvg.fr
Délégation militaire départementale (DMD) : Pierre-Éric DURAND Tél. 03 86 59 95 80 - courriel : dmd58@wanadoo.fr
Direction départementale des finances publiques (DDFIP) : Jean-Jacques LE ROUX Tél. 03 86 71 96 04 - courriel : ddfip58@dgfip.finances.gouv.fr

Edité en septembre 2017

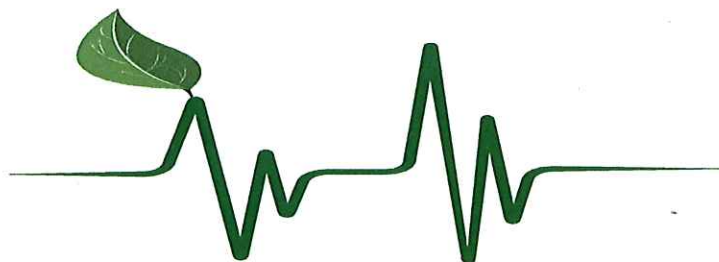
Préfecture de la Nièvre

40 rue de la Préfecture
58026 NEVERS CEDEX

Tél. : 03 86 60 70 80

Courriel : courrier @ nievre.pref.gouv.fr

Site internet :
www.nievre.gouv.fr



Liberté + Égalité + Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la Nièvre